

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone { Renseignements : 579-01-95
Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 47^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 13 Novembre 1974.

SOMMAIRE

1. — Mise au point au sujet d'un vote (p. 6256).
MM. Fourneyron, le président.
2. — Loi de finances pour 1975 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6256).
Départements d'outre-mer (suite).
MM. Riviérez, Gaussin, Claude Weber, Fontaine, Césaire, Camille Petit, Ibéné, Guillioud, Jalton, Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.
Etat B.
Titre III. — Adoption.
Titre IV. — Adoption.
Etat C.
Titre V. — Adoption.

Titre VI :

Amendement n° 149 du Gouvernement : MM. de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; le secrétaire d'Etat. — Adoption.

Adoption du titre VI modifié.

Art. 49. — Adoption.

Territoires d'outre-mer.

MM. de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; Magaud, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République; Renouard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges; Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

3. — Ordre du jour (p. 6275).

PRESIDENCE DE M. CHARLES-EMILE LOO,

vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

MISE AU POINT AU SUJET D'UN VOTE

M. le président. La parole est à M. Fourneyron, pour une mise au point au sujet d'un vote.

M. Roger Fourneyron. Monsieur le président, dans le scrutin n° 103 du 12 novembre, j'ai été porté comme non-votant alors que j'ai voté contre.

M. le président. Je vous donne acte de cette déclaration.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1975

(Deuxième partie.)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975 (n° 1180, 1230).

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER (suite.)

M. le président. Hier soir, l'Assemblée a commencé l'examen des crédits du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, concernant les départements d'outre-mer.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Rivièrez.

M. Hector Rivièrez. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous avons entendu hier soir un langage qui nous a étonnés.

On a accusé le Gouvernement de vouloir « larguer » les départements d'outre-mer. C'est nouveau. Je pensais que jusqu'alors, seul le programme commun de gouvernement du parti socialiste et du parti communiste prévoyait ce « largage », puisque, avant même de nous interroger, ses auteurs avaient décidé que nous serions autonomes en attendant de devenir indépendants.

Nous avons entendu aussi, dans la bouche d'un élu socialiste, un langage auquel nous ne sommes pas davantage habitués. Généralement, c'est beaucoup plus à gauche que nous sommes traités de fraudeurs et de suppôts du colonialisme. Les élus communistes, qui mènent leurs attaques sur le plan des idées, sont beaucoup plus nuancés sur le plan des personnes.

Je crois que certains feraient bien de relire un discours que le gouverneur général Félix Eboué avait développé sur le thème « Jouer le jeu ».

Jouer le jeu, par exemple, c'est admettre qu'il y a des lumières et qu'elles ne doivent pas être masquées pour le confort de la démonstration.

Or les lumières existent dans ce budget. On prétend que vous voulez « larguer » nos quatre départements d'outre-mer, mais je constate que le budget des dépenses civiles de ces départements représente, pour 1975, 2 845 651 000 francs.

En regard, je vois que pour les dix-sept Etats auxquels la France apporte sa coopération, dont certains ont des droits sur nous et qui représentent plusieurs dizaines de millions d'hommes, il est accordé dans le projet de budget pour 1975, 3 947 571 000 francs.

Je m'aperçois aussi que les six territoires d'outre-mer reçoivent, de leur côté, 870 537 000 francs.

On peut certes « saucissonner » un budget, mais encore faut-il le considérer dans son ensemble pour pouvoir porter un jugement.

Retenons donc que les dépenses civiles des quatre départements d'outre-mer que vous voulez « larguer », paraît-il, qui ne regroupent pourtant que 800 000 hommes et qui sont loin d'avoir l'importance des Etats auxquels nous apportons notre coopération, se voient affecter un crédit de 2 845 651 000 francs.

Oui, lumière encore cet effort qui a été consenti pour l'infrastructure des îles, notamment, la Guyane étant peut-être moins favorisée en ce domaine.

Lumière aussi ce qui a été fait pour nos familles, pour nos travailleurs, nos handicapés, nos malades, nos vieux.

Pourquoi dire, comme on l'a fait hier, que tout cela représente des ombres ?

Jouer le jeu, c'est reconnaître qu'il y a un acquis dont seule la V^e République doit être créditée, car le grand progrès ne date que de 1958. Avant, on avançait lentement dans la voie de la départementalisation. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Et jouer le jeu, surtout, c'est respecter l'adversaire, c'est combattre les idées et ne pas jeter comme on le fait chaque fois la suspicion sur les hommes. Il faut cesser de représenter, sans distinction, tous les représentants de la majorité qui sont élus outre-mer, comme des élus de la fraude, des suppôts du colonialisme. C'est là un manichéisme sommaire. Il y a des bons et des mauvais hommes partout, et je dis aussi à nos nouveaux sauveurs que les bons nègres ne sont pas tous parmi vous, au sein de la gauche, et les mauvais ailleurs.

Jouer le jeu, c'est ne pas fortifier les légendes qui font du mal à nos malheureux concitoyens des départements d'outre-mer ; c'est ne pas venir, du haut de cette tribune solennelle, parler de « l'argent-braguette », et faire ainsi injure aux hommes que l'on prétend défendre !

Jouer le jeu, quand il s'agit de prendre parti sur le destin d'hommes et de femmes qui ne connaissent un peu de bien-être que parce qu'ils sont les passagers du vaisseau de haut bord qu'est la France, c'est se montrer nuancé et prudent quand vous-même vous n'êtes pas associé à leur destin, que vous ne courez aucun risque, et que vous retrouverez le fauteuil confortable du spectateur si des lendemains de misère deviennent le lot de ces départements.

M. Michel Debré. Très bien !

M. Hector Rivièrez. Nos adversaires dans les territoires d'outre-mer, eux, vivront ces lendemains ; ils prennent des risques, pas vous !

Oui ! Relisez Félix Eboué. Vous venez chez nous porteur de ce que vous croyez être la bonne parole, et vous vous y présentez en sauveur, peut-être même vous imaginez-vous être dans la lignée de Schœlcher. Il nous aimait bien, lui, et peut-être nous aimez-vous, vous aussi, pour nous-mêmes, et n'avez-vous pas seulement besoin de nos voix comme le laisse supposer le safari électoral précoce que vous avez entrepris.

J'admets que vous nous aimez, mais il est des amours qui conduisent au naufrage. Dieu veuille, monsieur Alain Vivien, que vous ne soyez pas un des naufrageurs ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Il y a, hélas, des ombres, dont la plus inquiétante est l'emploi. Nous sommes angoissés par le nombre de chômeurs qui va en s'accroissant et notre angoisse est d'autant plus grande que, d'après les calculs du livre blanc de l'assemblée permanente des chambres de commerce des Antilles et de la Guyane, nous compterons, en 1985, un million d'hommes et qu'il nous faudra trouver, par an, 15 000 emplois. Comment fera-t-on ?

Cela mérite que l'on médite et la méditation doit porter, cela va de soi, sur le système d'aides. La loi de finances rectificative pour 1971 avait accordé une exonération fiscale : les investissements ont afflué. Ne pensez-vous pas qu'il faudrait repenser le système d'aides qui date de 1952 et qui n'a pas eu le succès escompté, bien que le volume des aides soit considérable ? Peut-être est-il trop compliqué, peut-être le système du cas par cas, traité d'un côté dans les départements d'outre-mer, ensuite dans la métropole, doit-il être abandonné ? Peut-être faudrait-il agir d'une manière générale dès lors qu'il est question d'exonération fiscale et d'une manière particulière dès lors qu'il est question de primes ?

Méditez sur ce que je vous dis et tâchez d'aller plus loin. Allez sur place pour mobiliser l'épargne locale. Et elle le sera si vous envisagez un système d'économie mixte et si vous élargissez le système d'exonérations fiscales aux particuliers qui prendront des actions dans des sociétés de développement local.

Ne tenez pas pour constant le système de 1952 ; reprenez-le, réfléchissez-y au sein d'une mission interministérielle. Nous n'avons pas de temps à perdre. Il faut hâter l'industrialisation, singulièrement l'industrialisation d'exploitations, comme en Guyane où nous avons des espérances certaines, et pas seulement l'industrialisation de services, comme on peut l'envisager dans les Antilles, par des complexes agro-industriels, des complexes pour le bois, des complexes pour la pêche — à ce sujet, il faut en finir avec les difficultés qui nous opposent au Brésil — et demain des complexes pour l'exploitation de nos minerais, et à cet égard il faudra nous expliquer quels sont vos projets immédiats.

Le bénéfice de l'industrialisation ira à ce grand marché que constituent les Antilles et la Guyane. Reportez-vous au livre blanc des chambres de commerce des Antilles et de Guyane. Il contient des idées fort intéressantes pour le développement économique de nos îles et de la Guyane.

Vendre à qui ? Quand chaque Guyanais, quand chaque Guadeloupéen reçoit annuellement de l'Etat, au titre des prestations sociales 1 300 francs, quand chaque Martiniquais reçoit 1 100 francs, au titre d'une protection sociale qui est un droit puisque nous sommes des départements de la République, notre marché naturel ne peut être que le marché métropolitain et le marché européen.

Il n'est pas question, sauf peut-être pour le bois, la pâte à papier, le minéral, de chercher à vendre ailleurs, car nous serions écrasés par la concurrence des grands pays d'Amérique du Sud et des Caraïbes où la main-d'œuvre est sous-payée. Il faut donc se tourner vers le Marché commun et élargir les possibilités qu'il nous offre en faisant intervenir le F. E. O. G. A. « orientation », le fonds régional de développement, les actions « horizontales » du fonds européen de développement et les mesures de protection de notre production face aux pays qui ont participé aux accords d'Aroucha et de Yaoundé.

Il est urgent d'aider les hommes qui sont sans travail. Vos chantiers de chômage pour lesquels vous n'avez obtenu qu'un relèvement de crédit de 2,8 millions de francs ne permettront pas de donner du travail à tous ceux qui sont privés d'emploi. Ils constitueront ainsi une nouvelle source d'inégalités.

Il faut faire preuve d'un peu plus d'imagination pour définir le chômeur des départements d'outre-mer et le faire bénéficier de l'aide publique aux travailleurs sans emploi. Car le chômage conjoncturel s'aggrave, qui vient s'ajouter au chômage structurel, singulièrement en Guyane.

Je vous avoue mon angoisse : ce département connaît une crise d'effondrement. Les activités du C. N. E. S. se ralentissent. Envolés les espoirs de la bauxite ! Envolés des espoirs de la C. F. A. ! La Sea-Farms ferme ses portes. Le C. S. G. sera mis sous cocon.

A cet égard, je fais appel à vous, monsieur le secrétaire d'Etat, pour que Kourou ne meure pas, pour que la base ne tombe pas en léthargie. Trois cents personnes sans emploi à Kourou, ce sont 1 000 personnes qui perdent leurs moyens d'existence. C'est énorme pour une petite ville comme celle-ci. Il faudra, une fois la discussion budgétaire terminée, revenir sur ce qui a été envisagé et qui ne tient pas suffisamment compte de l'intérêt des hommes et de la ville.

Je vous invite à cet effort de réflexion sur l'emploi. Vous qui êtes assuré de la durée, je vous invite au changement. Tenez compte de nos suggestions. Approfondissez le système des allocations familiales. Allez de l'avant pour que nous arrivions à l'égalité sur ce plan et également dans le domaine social.

Apportez le changement en Guyane ! On ne pense pas assez à la Guyane, sans doute parce que la pression démographique s'y fait moins sentir. C'est ainsi que des erreurs ont été commises pour le F. A. S. A. S. A., pour le F. O. R. M. A., pour le fonds forestier national. C'est ainsi qu'on nous a oubliés pour l'I. N. R. A. qu'on devait installer chez nous. Il nous a fallu combattre pour aboutir à l'accord avec l'office national des forêts.

Il y a, non seulement des pesanteurs, mais encore des lourdeurs accentuées d'ailleurs par les affirmations de certaine presse : « La Guyane en faillite », « La Guyane, royaume d'Ubu », etc. Pour certains, la Guyane est encore le pays de Papillon. Dans les milieux administratifs, trop de gens n'ont pas encore confiance en nous.

Mais, Dieu merci ! nous avons des espérances.

En raison de la crise actuelle, la nation peut subitement prendre conscience du problème guyanais. L'économie guyanaise doit revêtir une stature nationale.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez promis l'implantation d'une usine de pâte à papier. Plaise au ciel que votre promesse soit tenue. Ne decevez pas, encore une fois, nos espérances. Réussissez, et réussissez bien. Je sais que déjà vous avez pris toutes dispositions pour que, le jour venu, l'Etat ne lésine pas sur les dépenses d'infrastructure nécessaires, et je vous en remercie.

Je suis heureux qu'au bout de tant d'années on se rende compte que la Guyane ne représente pas seulement 45 000 habitants, mais qu'elle est une véritable France au sein de l'Amérique du Sud. Cette France, la métropole doit en tirer parti, pour les Guyanais et pour la nation tout entière, car dans ce domaine, nous sommes solidaires. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Gaussin.

M. Pierre Gaussin. MM. les rapporteurs ont procédé à des études fouillées et précises sur les départements d'outre-mer. Vous y avez apporté, monsieur le secrétaire d'Etat, des compléments d'un grand intérêt.

Les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont tous insisté, parfois avec des accents qui allaient droit au cœur, à la fois sur les progrès réalisés dans les départements d'outre-mer et sur les grands problèmes qui s'y posent encore.

Aussi, et pour ne pas retarder la conclusion de ce débat, me contenterai-je d'aborder un problème plus terre à terre mais point banal pour autant, celui de la diversification des cultures, si nécessaires dans ces pays que les géographes ont appelés « les îles à sucre ». Le raccourci est saisissant même s'il ne traduit pas tout à fait la réalité.

Je prie mes collègues d'outre-mer et M. le secrétaire d'Etat de ne voir dans ma courte intervention que l'intérêt que je porte, comme nous tous ici, à ces départements dont hélas ! un seul m'est connu.

La diversification des cultures pose un problème, non pas vague et tout juste capable d'intéresser quelques techniciens, mais fort important. M. de Gastines, au nom de la commission de la production et des échanges, y a fait allusion. Sa solution exige qu'on laisse de côté le conservatisme et la routine ; elle suppose l'effort de beaucoup, et d'abord celui des autorités responsables. D'ailleurs, l'importance de cette affaire n'a pas échappé au secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

Le problème est difficile et délicat, car il n'est pas sans rapport avec celui de la réforme foncière sur laquelle M. Piot, rapporteur pour avis de la commission des lois, a si fortement et si justement appelé l'attention. On peut même se demander si cette réforme est conduite avec toute la vigueur nécessaire, notamment en ce qui concerne l'application de certaines dispositions du code rural relatives aux départements d'outre-mer, et je pense notamment à l'expropriation des terres laissées à l'abandon.

Nous aimerions connaître la position officielle sur ce point.

En dépit de certaines difficultés, la politique de diversification des cultures semble être entrée dans les faits. On peut distinguer, d'une part, les cultures secondaires d'exportation et, d'autre part, les productions destinées au marché intérieur.

S'agissant des premières, l'écoulement de la production est soumis à des contraintes sévères en raison de la compétitivité plus grande d'autres pays tropicaux où les salaires sont très inférieurs. Il ne peut donc s'agir que de cultures très spécialisées, bénéficiant d'un soutien particulier ou ayant accès à un marché garanti.

Par exemple, le tabac produit à la Réunion, à la Martinique et à la Guadeloupe bénéficie des garanties d'écoulement et des prix d'intervention du marché européen. Sa production se développe, bien que le coût d'installation des séchoirs individuels ait, au début, freiné son extension. Mais le F. O. R. M. A. a, par la suite, partiellement remédié à cette situation et des possibilités importantes existent encore pour la culture du tabac.

Le secrétariat d'Etat entend-il prendre de nouvelles mesures ?

Les cultures maraîchères de contre-saison ont fait l'objet d'un effort particulier aux Antilles. Sait-on que la Martinique est devenue le premier pays exportateur d'aubergines vers la métropole, avec plus de trois mille tonnes en 1973 ? La Guadeloupe suit, et des projets d'extension de ces cultures sont en cours. Estimant que la qualité de leurs produits leur permet d'être concurrentiels, les producteurs voudraient accroître la production et la porter à huit mille tonnes par an.

Que fera-t-on pour les aider ?

On pourrait également parler des cultures fruitières, autres que la banane et l'ananas, en particulier des avocats de la Martinique ou des cultures florales, notamment l'anthurium, qui représentent un secteur de l'agriculture martiniquaise susceptible d'être développé. En effet, ces cultures ont un fort rendement à l'hectare et exigent une nombreuse main-d'œuvre.

J'en viens maintenant aux productions plus importantes encore, destinées à répondre aux besoins du marché local et à réduire les importations.

En fonction de cette orientation, l'encadrement agricole s'emploie à développer les cultures vivrières. Cependant, ce développement est freiné par l'organisation insuffisante des producteurs et de la commercialisation.

Envisage-t-on une intervention dans ce secteur ?

En outre, les surfaces cultivables sont réduites et l'extension de certaines productions n'est pas forcément souhaitable dans la mesure où il est possible de les importer à meilleur compte.

C'est pourquoi, afin de ne pas les disperser, on a concentré les efforts sur l'élevage et sur les cultures annexes, par exemple sur les fourrages. En effet, les départements d'outre-mer sont fortement tributaires de l'extérieur pour l'approvisionnement en viande.

D'après les chiffres que j'ai en ma possession, les taux de couverture des besoins en viande bovine par les importations seraient de 75 p. 100 en Martinique, de 70 p. 100 en Guadeloupe, et de 66 p. 100 à la Réunion.

Or des conditions favorables existent pour l'élevage dans ces différents pays. Des programmes de développement de l'élevage, permettant d'assurer l'approvisionnement en viande des départements, sont soit établis, soit en cours de préparation, et chaque département peut ou pourra disposer de son propre plan.

Il faudra mettre en place, parallèlement, une organisation professionnelle, et le secrétariat d'Etat, pour ce qui le concerne, est sans doute disposé à consentir l'effort prolongé qui sera nécessaire.

M. le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer a montré, par son action, qu'il ne se désintéressait pas, bien au contraire, de ces problèmes apparemment secondaires, mais qui conditionnent finalement l'harmonieux développement des départements d'outre-mer.

Au moment où des efforts considérables sont entrepris dans le domaine de la santé, et compte tenu du fait que cette action augmentera le nombre des parties prenantes, n'y aurait-il pas lieu d'intensifier l'action en faveur de la diversification des cultures, dont l'intérêt grandit en cette période où la conjoncture économique est si difficile ? (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, et sur plusieurs bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Claude Weber.

M. Claude Weber. Mesdames, messieurs, en 1965, la gauche avait obtenu, à la Réunion, 16,48 p. 100 des suffrages ; le 19 mai dernier elle en a recueilli 50,46 p. 100 ; ces taux ont été respectivement de 14,09 p. 100 et de 56,40 p. 100 pour la Guadeloupe, de 10,29 p. 100 et de 42,90 p. 100 pour la Martinique, de 30,79 p. 100 et de 46,93 p. 100 pour la Guyane.

Le résultat de ces élections constitue un fait politique d'une grande importance.

En dépit d'une campagne violente et alarmiste falsifiant le programme commun de la gauche, cette dernière a fait un bond en avant : les larges masses des départements d'outre-mer ne voient une issue favorable à la situation dans laquelle elles sont plongées que dans la réalisation des objectifs du programme commun.

Dans les départements d'outre-mer, où se cache la réalité d'un régime colonial, la crise du capitalisme trouve des prolongements et revêt des formes encore plus accentuées.

Cette crise y affecte tous les éléments de la société économique, politique et morale. Elle se manifeste, en premier lieu, par le déclin des activités productives. La part du secteur agricole dans le produit intérieur brut accuse une baisse constante : 13,4 p. 100 en 1972 contre 20,1 p. 100 en 1965. La production de sucre, qui constitue la base de la vie économique des D. O. M., est passée de 430 000 tonnes en 1964 à 335 000 tonnes en 1972.

Le cas de la Réunion révèle une tendance générale : recul de la production de sucre, recul de la production de géraniums de vétiver, de vanille, de tabac...

M. Jean Fontaine. Tout cela est absolument faux !

M. le président. Je vous en prie, monsieur Fontaine, vous n'avez pas la parole.

M. Claude Weber. Vous intervenez souvent, monsieur Fontaine...

M. Alexandre Bolo. Une fontaine, ça coule !

M. Claude Weber. ... et je ne vous interromps jamais, veuillez faire preuve de la même courtoisie à mon égard.

En tout cas nous n'avons sans doute pas les mêmes sources d'information.

M. Michel Debré. La production de tabac augmente chaque année !

M. Claude Weber. Je reprends mon propos.

Il faut encore noter le recul des cultures vivrières et la diminution du cheptel. Voilà la situation dans cette île de la Réunion où — nous l'avons appris hier — le prix du riz, denrée alimentaire de base, a été multiplié par trois en dix-huit mois.

Le secteur industriel des D. O. M. n'a pas tiré profit de ce recul dans le domaine agricole : il ne représentait, en 1970, que 4,9 p. 100 du produit intérieur brut ; des usines continuent de disparaître ; il y a stagnation de l'activité dans le secteur du bâtiment et des travaux publics avec 10,5 p. 100 du produit intérieur brut en 1965, contre 9,4 p. 100 en 1970.

Tout cela se traduit par un intolérable gâchis des forces productives humaines. Le chômage est devenu une plaie béante. En Guadeloupe, d'après l'I. N. S. E. E., sur 121 000 personnes aptes au travail, 30 000 sont au chômage complet, soit 24,8 p. 100, et 47 000 en état de sous-emploi, soit 38,8 p. 100. A la Réunion, on dénombrait 3 000 chômeurs il y a dix ans ; ils sont plus de 50 000 en 1974.

Pour apporter une solution au problème dramatique du chômage, le Gouvernement a organisé l'exil d'une fraction importante de la population.

On peut évaluer à 29 000 pour la Réunion, à 37 500 pour la Guadeloupe et à 37 300 pour la Martinique le nombre des personnes ayant émigré vers la métropole par les canaux officiels entre 1961 et 1972, soit 19 ou 20 p. 100 de la population active. Comme il s'agit, pour l'essentiel, de jeunes, il y a déperdition grave de capital humain.

Cette situation a d'ailleurs été reconnue par le Président de la République, lors de sa récente réunion de presse, et cela dans des termes tels que « sous-développement » ou encore « développement insuffisant ».

Mais, comme d'autres, M. Giscard d'Estaing ne voit de solution immédiate que dans le développement du tourisme.

Et quel tourisme ! Un tourisme de luxe, créant peu d'emplois, et destiné, aux Antilles, aux riches Américains et Canadiens.

D'importants investissements sont nécessaires, et les premières réalisations montrent que l'Etat en a profité pour accorder d'énormes subventions aux sociétés capitalistes. Une telle action implique l'édification d'un environnement propice à ce genre d'activités : casinos, cabarets, boîtes de nuit.

Le plan parle de « préparation idéologique de la population », d'« intense propagande pour créer une psychologie du tourisme ». On est en droit de se demander si ce dont on rêve en haut lieu n'est pas la transformation des Antilles et de la Réunion en « îlots de plaisirs » comparables à La Havane au temps de Battista. Ce n'est pas le budget que vous nous présentez monsieur le secrétaire d'Etat, qui permettra de guérir du colonialisme les peuples des départements d'outre-mer.

M. Alexandre Bolo. C'est du Zola à l'envers !

M. Claude Weber. Ce budget témoigne d'une aggravation des maux que nous avions dénoncés au cours des années précédentes. Les Antillais et les Réunionnais l'ont bien compris : en mai dernier, ils se sont prononcés pour une politique fondamentalement nouvelle, définie dans le programme commun.

L'autodétermination, qui permet aux populations de choisir le statut qu'elles désirent, de gérer elles-mêmes, en toute démocratie, leurs propres affaires, signifie non pas abandon ni rupture, mais à la fois développement des relations traditionnelles d'amitié entre nos peuples et essor économique qui transformera ces territoires où règne la misère en un monde merveilleux où il fera bon vivre, non pour les riches touristes, mais pour tous ceux qui y ont vu le jour. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Fontaine.

M. Jean Fontaine. M. Claude Weber vient de décrire un véritable paradis, et je reste stupéfait ! Car l'insulaire que je suis est beaucoup plus proche des réalités et voit mal où notre collègue veut nous mener.

M. Rivièrez a indiqué tout à l'heure que ceux qui voulaient « sauver » nos départements devaient être avec nous, de chez nous, mais ne devaient pas intervenir de l'extérieur. Ce serait, pour eux, trop facile car, après, si cela tournait mal, ils retrouveraient leur intimité, leurs commodités. Mais, qu'advierait-il de nous ?

Comme on dit dans nos départements, notre cordon ombilical est enterré là-bas et nous devons mourir là-bas, où nous sommes, pour le meilleur et pour le pire. Alors, monsieur Claude Weber, je vous en prie, ne nous conduisez pas à la ruine ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous voici appelés à débattre du budget des départements d'outre-mer au travers d'un fascicule consacré à votre département ministériel. Ce débat offre toujours l'occasion de dresser une grande fresque de la situation économique et sociale de nos départements.

Evidemment, si nous nous en tenions strictement au budget que vous nous présentez, nous aurions sans doute peu de chose à dire puisqu'il représente à peine 1,2 p. 100 de l'ensemble de l'effort budgétaire de la nation. D'aucuns se sont d'ailleurs demandé si, en définitive, il était opportun de maintenir votre secrétariat d'Etat.

Vous avez déclaré, avec raison, que votre rôle était, d'abord, celui d'un animateur, ensuite celui d'un coordonnateur.

Nous approuvons cette analyse, mais nous aimerions savoir si vous avez des moyens de mener à bien cette exaltante mission, car vous connaissez le sort que l'histoire réserve à ceux dont les moyens ne sont pas à la mesure des ambitions.

Vous savez aussi bien que moi, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous nous heurtons à une technocratie ; faute de pouvoir diriger les techniciens et les financiers, vous devez les amadouer, les convaincre. Votre mission est certes exaltante, mais ô combien difficile !

Je me bornerai à formuler deux ou trois réflexions. Je ne veux pas vous donner de conseils car ce n'est pas mon rôle.

Néanmoins, je vous demande de ne pas faire des promesses que vous ne pouvez pas tenir sans recueillir l'aval des hommes qui ont le pouvoir de décision. En définitive, nous supportons les conséquences de vos échecs alors que, hélas ! nous ne partageons pas toujours le bénéfice de vos succès.

Voici quelques exemples.

De passage à la Réunion, vous avez déclaré que si le prix du riz devait augmenter, la solidarité nationale devrait jouer et que le Gouvernement prendrait des mesures pour que la catégorie la plus défavorisée de la population ne soit pas touchée par cette augmentation.

Or vous saviez déjà que le prix du riz allait subir une augmentation ; il ne pouvait pas en être autrement, puisqu'il suit le cours mondial.

Le prix du riz s'est donc élevé, et l'on a rejeté sur nous la responsabilité de la majoration intervenue, ce qui était inconcevable puisque nous ne pouvions agir sur les cours. Mais les mesures d'accompagnement promises en faveur des couches les plus défavorisées de la population n'ont pas été prises.

Quant à l'allocation de rentrée scolaire, vous saviez comme nous que près de trente mille enfants n'en bénéficieraient pas, parce que leurs parents ne reçoivent pas d'allocations familiales. Vous avez annoncé que vous saisissez de ce problème le ministre de l'économie et des finances et que, d'ici à décembre, une solution serait trouvée. Qu'en est-il ? Il convient d'agir rapidement car nous, les élus, sommes considérés comme responsables de vos promesses, et c'est vers nous que la population se retourne.

Vous avez fait état d'une mesure qui est unique dans le monde : la gratuité des cantines scolaires pour les élèves du premier cycle du second degré. Mais nos populations ont compris qu'il s'agissait d'une mesure nouvelle qui s'ajouterait aux autres. Or, en définitive, les crédits nécessaires pour assurer cette gratuité sont prélevés sur les bourses, lesquelles sont accordées aux plus pauvres. En réalité, le bénéfice de cette mesure va donc aux familles les plus favorisées, qui ne perçoivent pas de bourses.

Il faut lever la confusion à ce sujet, et parler net et clair.

Après vos prédécesseurs, monsieur le secrétaire d'Etat — ô combien nombreux ! puisque vous êtes le troisième responsable des départements d'outre-mer en un an — vous avez annoncé l'institution de l'allocation logement, dont le projet de loi devait être déposé au cours de cette session. Vous avez confirmé hier que ce serait fait, je vous en remercie.

Vous aviez également annoncé l'extension des allocations familiales aux travailleurs momentanément privés d'emploi et de leur attribution aux travailleurs indépendants non agricoles. Mais rien n'est encore entrepris, et ce sont les élus qui font les frais de ce retard.

De même, vous aviez précisé que si le franc C. F. A. devait disparaître, nous en serions prévenus trois ou quatre jours à l'avance. La presse s'est saisie de cette affaire, l'a montée en épingle ; et le préfet a été sommé de faire des déclarations publiques, ce que ce fonctionnaire a fait bien volontiers. Mais ce n'est pas normal : le pouvoir de la France n'est pas encore à prendre !

J'en arrive au budget, monsieur le secrétaire d'Etat.

Le budget du F. I. D. O. M. ne progresse que de 9,6 p. 100, alors que l'augmentation du coût de la vie dans nos départements est supérieure au double de ce taux. Autrement dit, c'est moins une augmentation qu'une récession.

Il serait opportun que les mesures envisagées pour la métropole ne soient pas intégralement appliquées dans les départements d'outre-mer, dont l'économie est différente de celle des départements métropolitains, car la pression de freinage qui ramène à 80 kilomètres-heure la vitesse d'un véhicule circulant à 140 à l'heure a pour effet d'arrêter un véhicule qui circule à 40 ou 50 kilomètres-heure.

Ici, c'est peut-être la surchauffe ; chez nous, on en est loin. Il s'en faut de beaucoup, et c'est ainsi que se produisent chaque semaine des dépôts de bilan et que nous voyons poindre le spectre du chômage dans nos départements.

Contrairement à certains orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, j'approuve votre décision, monsieur le secrétaire d'Etat, de réduire les frais de déplacement des fonctionnaires de l'administration préfectorale. En effet, nous aurons à gérer un budget d'économies ; nous devons le gérer sérieusement, pourchasser les dépenses exagérées, faire en sorte que nos départements tirent le meilleur profit des crédits.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Fontaine. Vous avez déjà doublé votre temps de parole.

M. Jean Fontaine. J'ai noté aussi que, cette année encore, nous n'aurons pas de président du tribunal administratif. Peut-être, l'année prochaine, aurons-nous plus de chance !

Sous le bénéfice de ces observations, monsieur le secrétaire d'Etat, je voterai votre budget, malgré tout ce que j'en pense (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*), parce que je veux vous donner les moyens de réussir, parce que je n'ai pas le droit de laisser passer la moindre chance pour le bonheur de mes compatriotes et l'avenir de mon département. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Césaire.

M. Aimé Césaire. Monsieur le secrétaire d'Etat, la situation des Antilles mérite désormais qu'on s'en inquiète. Nombre d'orateurs l'ont affirmé, mais il convient de le répéter.

La moitié de la population est au chômage, la production a encore diminué cette année, la balance commerciale montre que les exportations couvrent à peine 25 p. 100 des importations, l'exode rural et l'émigration de la jeunesse s'amplifient : il faudrait avoir bien peu d'imagination pour considérer qu'après tout les choses peuvent continuer ainsi longtemps encore et qu'en définitive rien ne se passera.

Mais, me direz-vous, qu'y peut-on, s'il est vrai que ces pays, petits et surpeuplés, ne sont pas des pays viables ? Eh bien ! il convient précisément de s'enlever de la tête l'idée qu'il n'y a rien à faire et que les Antilles ne sont pas viables.

Certes, nous subissons des handicaps, mais nous possédons aussi des atouts : il y a notre situation géographique aux portes des Amériques ; il y a la terre antillaise, si riche et si généreuse ; il y a enfin l'homme antillais que nul n'a le droit

de sous-estimer. C'est beaucoup, à condition que certaines réformes interviennent très vite et permettent de tirer parti de ces atouts.

Nous vivons, paraît-il, sous un prince ami du changement. C'est bien. Mais le changement aux Antilles ne doit pas seulement consister à promettre que, désormais, les enfants des écoles mangeront gratuitement à la cantine, promesse qui, soit dit en passant — et je suis d'accord avec M. Fontaine — est loin d'être tenue.

Le changement ne doit pas se borner à promettre — je dis bien « à promettre » — aux mères de familles qu'elles toucheront « un jour » un secours spécial pour faire face aux dépenses qu'exige toute rentrée des classes.

Le changement, pour être réel et opérationnel, doit s'attaquer à l'essentiel, c'est-à-dire à tout ce qui contrecarre le développement humain et matériel de notre pays.

Si vous acceptez cette optique, monsieur le secrétaire d'Etat, trois thèmes mériteraient de retenir votre attention, que je soumetts à votre appréciation.

Premièrement, il faudrait, non pas renégocier — le mot serait ambitieux, et je le laisse à MM. les Anglais — mais réapprécier l'insertion des départements d'outre-mer dans le Marché commun et redéfinir leur place.

Marché commun, d'accord ! Encore faut-il que ce ne soit pas un marché de dupes.

Forcé nous est de constater que nous n'en sommes pas loin. Nous achetons tout dans le Marché commun, et très cher, et nous n'y vendons rien.

Nous n'y vendons pas notre sucre, puisque nous n'en fabriquons plus ; d'ailleurs, il se vend actuellement plus cher hors du Marché commun que dans le Marché commun. Nous n'y vendons pas notre rhum, puisque le Marché commun n'accepte pas notre définition du rhum. Nous n'y vendons pas nos ananas. Nous n'y vendons pas nos bananes, puisque l'Italie et l'Allemagne préfèrent en acheter ailleurs.

C'est un marché à sens unique, dont un des inconvénients, et non des moindres, est de grever considérablement nos frais d'approche et de constituer un obstacle majeur à notre industrialisation.

Le vieux pacte colonial avait les mêmes inconvénients, mais il avait au moins l'avantage de nous réserver un débouché certain pour nos produits agricoles. Le colonialisme s'est déplacé, il s'est élargi aux dimensions d'un continent, mais il s'est aggravé peut-être, au point de devenir insupportable.

Bien entendu, ce dégageant ou plutôt ce desserrement du Marché commun ne suffirait pas à lui tout seul, mais il m'apparaît comme une condition nécessaire. Il devrait à tout le moins nous permettre de compléter nos solidarités verticales par d'autres solidarités, horizontales celles-là, des solidarités qu'en bonne logique devraient nous imposer à la fois nos besoins et notre position géographique.

Dans cet ordre d'idées, je pense tout naturellement à une législation douanière nouvelle qui nous permettrait d'acquérir au plus près et à meilleur compte les matières premières nécessaires à notre indispensable industrialisation et d'abaisser en particulier le coût monstrueux du fret qui pèse si lourdement sur notre économie. Une telle mesure serait certainement plus efficace que toute la gamme d'incitations que vous avez imaginée et qui, les faits sont là, n'incitent guère personne.

J'en viens à ma deuxième réflexion.

Il faut, monsieur le secrétaire d'Etat, avoir le courage d'affronter et de combattre les torpilleurs de l'économie antillaise ou, pour rester dans l'abstrait — c'est plus commode, on ne vexé personne — combattre des habitudes et des privilèges, M. de Rocca Serra l'a déjà indiqué, qui font que, jusqu'à présent, de manière évidente, l'économie antillaise est encore de type colonial.

Je ne m'étendrai pas sur ce point, mais je prendrai quelques exemples caractéristiques.

Ne permettez pas que les sommes prévues pour la rénovation des usines, qu'il s'agisse de subventions ou de prêts, soient détournées de leur affectation et servent, par exemple, à la construction de grandes surfaces commerciales. (*Applaudissements sur les bancs des communistes, des socialistes et des radicaux de gauche.*)

Ne permettez pas que, dans la répartition des secours attribués à la suite de calamités agricoles, les grands planteurs drainent l'essentiel, tandis que les petits planteurs se voient refuser des prêts par le Crédit agricole.

Voici encore une réflexion, qui n'est pas inutile au moment où l'on parle de développement du tourisme.

Pendant trois siècles, le littoral antillais a été protégé par la loi. C'était une réserve foncière, dite d'abord des « cinquante pas du roi », puis des « cinquante pas géométriques », qui était incessible et inaliénable. Ne permettez pas aujourd'hui qu'elle puisse être bradée et faire l'objet de spéculations. Gardez-la au public et à la population. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. Guichard a interdit la privatisation des plages et du littoral en France. Mais, chose curieuse, il a déclaré dans le même temps qu'il était favorable à cette privatisation, sous une forme ou une autre — baux, par exemple — aux Antilles. Il paraît que cet étrange chassé-croisé de licite et de illicite — ce qui était licite en France devenant illicite aux Antilles, et réciproquement — appartient à la logique de la départementalisation. Comprenez qui pourra ! Monsieur le secrétaire d'Etat, il faut mettre un terme à cette absurdité.

Mais il y a plus grave. Ne permettez pas à d'autres, ou aux mêmes, de continuer leur mauvaise besogne de démantèlement de l'industrie sucrière de la Martinique et des Antilles. En quinze ans, dix usines ont fermé leurs portes à la Martinique. Encore deux ou trois fermetures, et vous aurez fait du pays un désert à un moment où le monde entier manque de sucre et où les betteraviers étendent leurs cultures et grossissent leurs quotas.

A propos de la régression de la canne, vous avez parlé des effets de la sécheresse ; mais cela n'explique pas tout, et la régression de la canne a commencé bien avant la sécheresse. Il est par trop commode de rejeter sur la nature la faute des hommes.

A la Martinique, il y a eu sécheresse, c'est vrai, mais il y a bel et bien eu spéculation et transfert de quotas. Je comprends mal qu'à cet égard vous ayez pu donner un démenti, peu fondé à mon avis, à M. Alain Vivien. Ce n'est un secret pour personne, et en tout cas pas pour M. Renouard.

Je vous en prie : arrêtez cette spéculation, mettez un terme à l'activité de certains personnages qui n'ont en vue que le profit immédiat, mais qui ont jusqu'à maintenant trouvé auprès du pouvoir complaisance, indulgence, je n'ose pas dire complicité ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

La solution à ce problème de la canne doit être recherchée dans la nationalisation des usines à sucre et leur rachat par des sociétés d'économie mixte. Ce n'est pas utopique puisque l'expérience qui en a été faite à Marie-Galante a été couronnée de succès.

Or, des succès, vous n'en avez pas tant que cela à mettre à votre actif ! Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, profitez de cette expérience. Municipalisation des sols et nationalisation de ce qui reste de l'industrie sucrière pourraient constituer une bonne base de départ pour un renouveau et certainement une garantie contre des dégradations ultérieures.

Enfin, un troisième changement s'impose, celui du système politique ou, pour le moins, le changement dans le système politique.

Certes, il est de bon ton, en métropole, de sacraliser le régime départemental, de le déclarer intangible, comme si, dans l'histoire des hommes et des institutions, il y avait des choses intangibles !

Je n'engagerai pas un débat de principe, bien que ma conviction soit établie : ce régime départemental n'est rien d'autre, dans les faits, qu'un régime, je ne dirai pas « colonial » mais « crypto-colonial ».

Je préfère constater que tous les bons esprits s'accordent pour admettre que, dans bien des domaines, notamment dans celui de l'économie, ce régime constitue un frein et un handicap. Personne ne peut le nier, et même le Président de la République, dans sa dernière réunion de presse, a parlé de la nécessité de pratiquer une politique de réformes : « Je crois, disait-il, que la solution est dans une large décentralisation. C'est peut-être dans une organisation régionale différente qu'il faut la rechercher. »

Je ne me battra pas pour un mot, mais il faut aller jusqu'au bout de l'idée, vite et hardiment.

Certes, « décentralisation » fait plus sécurisant qu'« autonomie ». Pourtant, au-delà de la décentralisation, qu'y a-t-il sinon l'autonomie ?

Que le pouvoir local naisse d'un dépérissement du pouvoir central, qui accepte de déléguer une partie de ses pouvoirs, ou d'une redistribution, d'une nouvelle répartition des pouvoirs entre un centre et une périphérie, le résultat est à peu près le

même si la volonté est de permettre aux hommes d'une région déterminée de gérer librement l'essentiel de leurs propres affaires.

M. Alain Vivien. Très bien !

M. Aimé Césaire. Le vrai problème est de savoir si vous avez et si le Gouvernement a la volonté politique d'une réforme ainsi conçue.

En tout cas, monsieur le secrétaire d'Etat, nous ne serons pas dupes. Nous ne prendrons pas pour de la décentralisation la déconcentration des pouvoirs entre les mains d'un préfet ; ceux qu'il détient sont déjà hypertrophiés. Nous n'accepterons pas non plus de considérer comme une réforme valable une délégation de pouvoirs entre les mains d'une assemblée de féodaux ou de notables triés sur le volet. C'est dire que votre exsangue et caricaturale réforme régionale n'a de chance de tromper personne.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la situation est sérieuse. Le temps des actes de foi est terminé. Le temps des demi-mesures et des faux-fuyants est révoqué. Il y a encore une décolonisation à faire. Si vous ne vous en avisez pas, l'histoire ne s'arrêtera pas. Elle prendra simplement d'autres voies et d'autres moyens. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Petit.

M. Camille Petit. Monsieur le secrétaire d'Etat, la nécessité de la croissance des crédits des ministères techniques destinés à la promotion des départements d'outre-mer nous fait craindre les conséquences de la réduction, pour austerité budgétaire, des dépenses d'équipement, malgré les efforts consentis pour la création de postes de fonctionnaires, notamment dans l'éducation et l'Université.

Vous ne serez pas non plus surpris que le président du conseil régional de la Martinique réitère sa demande de transfert d'une partie du F.I.D.O.M. central aux établissements publics régionaux d'outre-mer, d'autant que les crédits de cet organisme restent plutôt stationnaires et que sa section locale régresse.

En dehors des opérations communes à vocation souvent conjoncturelle et légitimement destinées aux études relatives aux quatre départements d'outre-mer, les autres secteurs correspondent aux activités régionales.

Vous savez que le refus des caisses publiques a gêné l'exécution de notre premier budget régional en dépit d'un effort fiscal non négligeable. Il en a été de même pour des régions de métropole, mais vous n'ignorez pas les conditions sociales et économiques qui limitent chez nous la fiscalité régionale.

Devons-nous nous résoudre à n'être qu'une région de pure forme malgré l'intérêt suscité dans l'opinion à la Martinique ? Ce n'est pas votre conception de la régionalisation dans les départements d'outre-mer, non plus d'ailleurs que celle du Président de la République lorsqu'il annonce que sa rencontre avec les instances régionales lui permettra « d'examiner les mesures qui peuvent être prises pour poursuivre le développement des Antilles ». Ajoutons avec lui que de trop nombreuses adaptations au système départemental risqueraient de créer des départements de deuxième classe, c'est-à-dire frustrés de certains progrès. Or ces discriminations heurtent la population qui aspire profondément à être une partie intégrante de la nation.

A ce propos, n'a-t-on pas constaté l'embarras à la Martinique, aux signataires du programme commun que causait leur proposition d'autodétermination ? Aux yeux de la majorité de mes concitoyens, cette notion d'autodétermination traduit une volonté de dérobaie devant la solidarité nationale nécessaire à l'élévation du niveau de vie des populations des départements d'outre-mer, dérobaie qui masque une recherche de discrimination inavouée mais permanente puisque, sous la IV^e République, rien ne fut fait dans nos régions, ni sur le plan économique ni sur le plan social, en raison du refus d'admettre le principe de la compensation nationale, par exemple pour la sécurité sociale et les allocations familiales.

C'est dans le cadre régional que doivent être recherchées les modalités de déconcentration et de décentralisation, évoquées également par M. Giscard d'Estaing, pour lutter contre le sous-développement « puisque, dit-il, il reste beaucoup à faire pour revaloriser du point de vue économique et du point de vue social les départements des Antilles ». Ce rôle moteur des régions a été récemment réaffirmé par la conférence des présidents des conseils régionaux.

Monsieur le secrétaire d'Etat, votre volonté d'assurer un fonctionnement plus efficace de la commission interministérielle de coordination des investissements publics dans les départe-

tements d'outre-mer répond donc à notre souci d'une meilleure coordination des différents secteurs d'investissements de l'Etat. Encore faudrait-il qu'y réponde une coordination équivalente au niveau de la mission régionale dont vous connaissez l'insuffisance des moyens.

Chacun sait que notre pénurie d'emplois pose le problème le plus grave particulièrement pour la jeunesse. Comment créer une économie de production et maintenir aussi les emplois existants ? C'est notre préoccupation majeure et ce doit être votre principal objectif et d'abord dans l'agriculture.

L'installation salubre, dans le nord de la Martinique, d'une grande entreprise sucrière et surtout de rhumerie pour relancer la culture de la canne et sauver les petits exploitants en même temps que les emplois, n'apaise pas nos inquiétudes devant la régression constante de la production sucrière. Vous avez pris le temps pour constater sur place les difficultés des agriculteurs en allant dans les champs des exploitations agricoles.

S'agissant de la banane, depuis votre visite, les services des finances ont fait droit aux légitimes revendications des professionnels en relevant enfin les prix.

Aujourd'hui, l'ananas en conserve est gravement menacé par les importations d'Afrique. La situation exige des mesures urgentes sur le marché français, de même que s'imposent des actions d'intégration et de défense de toutes nos exportations vers le Marché commun.

La disparition des emplois n'est pas inéluctable dans l'agriculture, même si la scolarisation obligatoire jusqu'à seize ans, légitime certes, ne facilite pas le travail ingrat dans les champs de canne. Mais l'efficacité d'une politique agricole implique la coordination par les pouvoirs publics de diverses actions telles que la diversification des cultures, l'organisation du marché local avec la collaboration de la région, et la réforme foncière. Celle-ci, bloquée par l'absence de prêts du Crédit agricole malgré la garantie de l'Etat, doit être relancée rapidement avec l'instauration d'une prime d'installation au titre du F. A. S. A. S. A. et la suppression de l'apport initial personnel, mais aussi grâce à l'application de la loi sur les calamités agricoles, qui est à mettre à votre actif.

Au cours d'une vraie séance de travail, les marins pêcheurs de la Martinique ont pu vous exprimer leurs doléances, notamment à propos du coût trop élevé du rôle et de la mensualisation de leur retraite. Où en est l'étude de ces problèmes ?

Compte tenu du peu de temps dont je dispose, je ne parlerai que brièvement du tourisme et de l'industrialisation, sujets que j'ai déjà évoqués maintes fois à cette tribune.

Dans une récente question écrite, j'ai rappelé au Premier ministre la nécessité de nationaliser le secteur de l'électricité dans les départements d'outre-mer, ce qui libérerait une part importante des crédits du F. I. D. O. M.

Le commissariat à la promotion des investissements, malgré des méthodes nouvelles de prospection des promoteurs industriels, se heurte à des difficultés aggravées par la conjoncture et qui obligeront à proroger la loi d'exonération fiscale.

Dans un autre domaine, le projet de centre antillais de rééducation fonctionnelle mérite votre soutien en raison de son utilité médicale et du nombre d'emplois qui seront ainsi créés.

En réponse à ceux qui expliquent l'échec du programme commun dans les départements d'outre-mer, du moins à la Martinique, par l'éternelle ritournelle de la fraude électorale, et déguisent leur ressentiment en accusant la V^e République de n'avoir rien apporté à nos populations, rappelons que les gouvernements de cette V^e République, tout en poursuivant la modernisation des équipements dans tous les domaines, ont continué à aligner progressivement les avantages sociaux accordés dans les D. O. M. sur ceux de la métropole, mais parfois de façon trop lente, on doit le reconnaître.

Nous nous sommes souvent entretenus avec vous, monsieur le secrétaire d'Etat, des préoccupations de nos compatriotes les plus défavorisés et des mesures qu'ils réclament : allocation de rentrée scolaire pour toutes les familles nécessiteuses ; allocation pour enfants à charge ; allocation de logement dont il importe de présenter au plus tôt le projet devant le Parlement ; allocation aux travailleurs privés d'emploi ; enfin, couverture sociale des travailleurs indépendants, et particulièrement des artisans, assortie de dispositions nouvelles relatives à la vieillesse et application de l'assurance maladie maternité.

Les Martiniquais ne taient pas ces légitimes revendications malgré l'indigne accusation d'être des assistés : certains, ici même, ont utilisé cette terminologie en se référant aux « intérêts du peuple français ».

Dans le domaine de la santé, grâce à la départementalisation et à la politique menée depuis l'avènement de la V^e République, morbidité et mortalité — notamment la mortalité infantile — ont considérablement régressé. Cependant, le moment est venu de mieux rentabiliser à long terme les dépenses de l'Etat et des collectivités locales en associant au système essentiellement curatif une prévention plus active, par exemple des parasitoses, facteurs d'aggravation des handicaps des populations rurales.

A la Martinique, la formation professionnelle, pour être efficace, appelle, entre autres choses, le fonctionnement, au profit des jeunes de quatorze à dix-huit ans et sous l'autorité de l'éducation nationale, des centres de préformation de Sainte-Marie, Marin, Saint-Pierre et Basse-Pointe, de façon complète au cours de la prochaine année scolaire, et partiellement cette année pour ce qui est du premier centre en voie d'équipement.

De même, il faut créer une antenne de l'Agence nationale pour l'emploi en tenant compte du marché local de l'emploi mais aussi de celui de la métropole pour pallier les effets des migrations non préparées. Ajoutons qu'il faut, corrélativement, développer l'enseignement technique.

Je m'associe à l'avis de notre collègue M. Piot, rapporteur pour avis de la commission des lois, relatif aux difficultés financières des communes rurales confrontées à des besoins en équipements croissants — y compris en logements sociaux, en écoles — maternelles notamment — et aux exigences de la promotion des familles des jeunes.

La place importante qu'occupe la fonction publique dans l'économie générale des départements d'outre-mer fait ressentir plus vivement les situations incertaines et précaires comme celles des auxiliaires pour lesquels nous espérons l'application simultanée dans ces départements des décisions à l'étude. Il convient également de tenir compte des préoccupations maintes fois exprimées par les retraités civils et militaires.

Quant au remplacement des billets de banque des Antilles et de la Guyane par les billets de la Banque de France, l'unanimité des interventions en a souligné les implications psychologiques. Le Gouvernement envisageant ce changement, tout en maintenant les avantages monétaires liés à l'institut d'émission des départements d'outre-mer, pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, préciser le moment de sa mise en application ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Ihéné.

M. Hégésippe Ihéné. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le projet de budget des départements d'outre-mer pour 1975 est, à quelques nuances près, la reconduction de celui de 1974. Il consacre même une régression par rapport à ce dernier, puisque la faible augmentation de 11,9 p. 100 constatée est largement dépassée par la progression de l'inflation.

La promesse du maintien du nombre des émigrés au niveau de 10 000 pour les quatre départements d'outre-mer et l'annonce par vous, monsieur le secrétaire d'Etat, de la création de 400 nouveaux emplois, quand ces départements en ont perdu plus de 18 000 en deux ans, sont l'aveu, à peine voilé, de votre impuissance à résoudre nos problèmes fondamentaux.

Votre projet de budget a bien fait l'objet de quelques retouches, mais il s'agit là de palliatifs qui laissent inchangé le caractère nettement colonial de l'économie des départements d'outre-mer. Pas moyen d'en sortir autrement qu'en décolonisant cette économie !

Ainsi, après l'échec de la réforme foncière, nous sommes bien obligés de constater que depuis Olive et Duplessis, le régime de la terre dans les départements d'outre-mer n'a guère évolué ! Il demeure celui des latifundia.

S'il est vrai, que quelques milliers de Guadeloupéens sont propriétaires de quelques arpents de ces terres, qualifiées d'incultes dans un projet de cadastre établi aux environs de 1730 par Marie de Saint-Maure, ci-devant officier de la marine royale, il est non moins vrai qu'à la Guadeloupe 80 p. 100 des terres cultivables et susceptibles d'être exploitées par des procédés mécaniques appartiennent, on ne sait trop comment, aux sociétés métropolitaines et aux békés martiniquais... (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*) avec une nette tendance de la puissante société américaine *United Fruits* à vouloir les supplanter ! Ce système est responsable de la biculture dans ces départements.

Un deuxième point, et non des moindres, mérite d'être souligné : la grande et antédiluvienne dépendance de l'économie des départements d'outre-mer par rapport à l'économie de la

métropole. Un tel système qu'on retrouverait sous la plume de tous les théoriciens du mercantilisme est demeuré ici pratiquement intact, freinant l'essor économique des départements d'outre-mer et pesant de tout son poids sur la situation sociale vingt-huit années après le vote de la loi de départementalisation.

Aussi, est-on gagné par le sentiment que la vocation des Antilles est de vivre pour enrichir les maîtres de l'import-export. C'est ainsi que le système très colonialiste du monopole de pavillon, qui remonte à Colbert fonctionne encore de nos jours.

Les D. O. M. sont tributaires de la métropole pour 55 p. 100 des denrées alimentaires et 95 p. 100 des biens d'équipement ! Or, pour l'ensemble de ces importations, que payent ces départements ? Au prix F. O. B. de la marchandise, il faut ajouter les frais d'approche — soit le coût de l'assurance et le fret — pour obtenir le prix C. A. F. Mais on n'a pas pour autant fini de payer car, pour établir le prix de revient, il faut encore ajouter les droits de douane, la T. V. A., certains droits de péage et l'octroi de mer.

Vraiment, c'est beaucoup payer dans des régions où les usines se ferment à la cadence de trois en deux ans et où l'on compte près de 18 000 nouveaux chômeurs forcés dans le même laps de temps !

Encore, s'il existait une certaine équivalence dans les termes de l'échange ! Encore, s'il était possible à nos paysans de manifester leur volonté, de protester contre les prix de leurs denrées par les moyens du bord sans risquer les balles ! Le drame est qu'ils n'ont rien à voir dans la fixation des prix des marchandises importées et pas davantage dans celle des prix des produits exportés. La métropole est le grand juge dans tous les cas.

En tonnage, les exportations dépassent, et de loin, les importations mais, en valeur, c'est tout le contraire. Il est de fait que les départements d'outre-mer produisent à perte ! Ainsi, par exemple, tous les fruits métropolitains qui y sont expédiés supportent un prix F. O. B. majoré de quelque 20 p. 100 à la production. Or la banane n'a bénéficié, depuis quelques mois, que d'une augmentation de l'ordre de 1,7 p. 100.

La paille de riz, sous-produit expédié là-bas pour le conditionnement de la banane, coûte le même prix que celui qui est payé en définitive aux petits planteurs pour leur canne après paiement du coût du transport.

C'est le plus grand acquéreur de canne à la Guadeloupe, le directeur de la Société industrielle et agricole de Pointe-à-Pitre qui écrit, dans *La Cote Desfossés* du 10 juillet 1974 : « Du fait du bas prix de la canne à la Guadeloupe, environ 70 francs la tonne, les planteurs s'intéressent de moins en moins à cette culture et leur production est en forte diminution. Il n'est pas rare de voir actuellement, en Guadeloupe, des zones importantes retourner à l'état de savane, alors qu'elles étaient cultivées récemment encore en canne à sucre, faute de moyens financiers pour replanter et mettre de l'engrais ».

L'aide du gouvernement français aux départements d'outre-mer n'est pas négligeable — je l'ai souvent dit — mais à qui profite-t-elle en réalité ?

A bien examiner les faits, on se rend compte que, pour les secteurs primaire et secondaire, ce sont les usiniers métropolitains et martiniquais qui en tirent tout le profit et que cette aide concourt, en somme, à la suppression des emplois. Comme les Mohicans, les usiniers guadeloupéens ont été éliminés, les derniers depuis une dizaine d'années.

L'aide au sucre et au rhum aboutit à une restructuration du sol qui permet une mécanisation à outrance. Elle constitue aussi une aide à la concentration des fabriques sucrières, dans le cadre du Marché commun.

Petits planteurs et colons ne participent pas à ce mouvement. Ils n'en ont pas les moyens. Grâce à l'aide de l'Etat — 40 p. 100 pour la restructuration du sol, 20 p. 100 pour le matériel — les usiniers sont parvenus à une mécanisation de l'agriculture de l'ordre de 35 p. 100. Il est prévu un taux de 50 p. 100 pour l'année 1975 et de 100 p. 100 pour l'année 1980. Alors, tous les ouvriers agricoles travaillant aujourd'hui dans les plantations de cannes seront privés d'emploi.

En revanche, pour l'irrigation du pays, singulièrement de la Grande-Terre, on attend encore l'aide du Gouvernement. Cette irrigation est pourtant une chose essentielle ! Elle permettrait de porter à huit années le cycle de la canne qui est présentement de quatre ans. Elle permettrait également de produire en abondance la banane, les produits vivriers, les légumes, un des meilleurs cafés du monde, la vanille, le vanillon, l'ananas, des

produits dont nous pourrions être exportateurs, des plantes à parfum dont le vétiver, le gombo musqué, le ricin qui pousse à l'état presque sauvage et dont on tire un des meilleurs lubrifiants, le citron vert, l'avocat, toute la gamme des fruits tropicaux et des cultures précolombiennes tels le tabac et le manioc.

Je pense aussi aux industries qui pourraient alors voir le jour : fabriques de jus de fruits, huileries, etc.

Plutôt que de consentir des crédits en faveur de cette irrigation qui, depuis près de cent ans, est au cœur des délibérations du conseil général, le Gouvernement a préféré aider à la création d'un golf pour la distraction de problématiques touristes américains. Mais, ironie, ce golf a été amenagé à l'endroit le plus sec de l'archipel guadeloupéen et il faut l'arroser : on fait venir l'eau de soixante-dix kilomètres alors qu'on aurait dû commencer par l'irrigation, laquelle aurait été la source de bien des richesses pour la Guadeloupe.

Mesdames, messieurs, l'économie de ce département demeure encore éminemment coloniale et le budget ne traduit pas la volonté du Gouvernement de changer cet état de choses.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas soutenir ce budget et nous serons obligés de voter contre. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Guilliod.

M. Raymond Guilliod. Monsieur le secrétaire d'Etat, l'examen de votre projet de budget m'offre l'occasion d'intervenir sur les problèmes qui touchent les départements d'outre-mer.

La modicité des crédits mis à votre disposition pourrait laisser croire que vous gérez des départements mineurs, sans importance. Mais il faut savoir que dans votre budget ne sont pas inclus les apports des ministères techniques, et je regrette qu'à l'occasion du vote des crédits une présentation plus rationnelle et plus complète ne soit pas retenue.

Aussi cette lacune permet-elle à certains de déduire que le secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer est inutile et d'en proposer la suppression.

Je ne me laisserai pas aller, quant à moi, à un raisonnement aussi simpliste que hâtif et je me souviendrai que, dans un passé qui n'est pas trop lointain, nos problèmes avaient imposé sa création. Il nous fallait alors un interlocuteur privilégié pour nous défendre en permanence auprès des ministères spécialisés et pour faire ressortir des spécificités qui n'étaient pas toujours admises.

Vous êtes donc cet interlocuteur, monsieur le secrétaire d'Etat, et je vous fais confiance pour prendre soin de nos intérêts et pour faire valoir notre point de vue sur des problèmes souvent très difficiles à résoudre.

Je souhaiterais seulement une certaine permanence dans la fonction, indispensable pour la poursuite d'une politique soutenue et cohérente. Nous ne sommes pas opposés au changement, mais il faut convenir que trois ministres se succédant rue Oudinot en un peu plus d'une année c'est beaucoup trop !

Nous pencherions plutôt pour un changement de la politique pratiquée dans les départements d'outre-mer, dont l'orientation devrait tenir compte d'une priorité absolue à accorder au développement économique, générateur d'emplois, accompagné de crédits d'investissements suffisants et bien supérieurs à ceux des années précédentes.

Comme l'an dernier, j'insisterai sur les problèmes économiques et sociaux qui, depuis, se sont aggravés, pour demander au Gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent.

Nous avons ressenti sans doute plus douloureusement que les Français de l'hexagone les conséquences des événements d'octobre 1973. L'inflation connaît chez nous un développement insoupçonné ; c'est ainsi que des produits de première nécessité comme le riz et les légumes secs ont subi des hausses de l'ordre de 300 à 400 p. 100, qui touchent essentiellement les catégories les plus défavorisées.

Nous avons été installés dans la société de consommation sans que, parallèlement, aient été mises en place des structures économiques appropriées. Aussi sommes-nous régis actuellement par une législation sociale d'avant-garde qui ne repose pas sur une économie capable de la supporter. Certes, les transferts sociaux sont là pour équilibrer les budgets, mais la réalité profonde est plus triste : on dénombre des milliers de chômeurs, surtout des jeunes qui s'impatientent dans leur oisiveté.

Tout devrait être mis en œuvre pour faire démarrer les activités économiques et redonner à nos populations plus de dignité. Il est, en effet, inadmissible que des milliers de pères

de famille doivent attendre, pour pouvoir vivre, les indemnités versées aux travailleurs privés d'emploi. Je suis de ceux qui pensent que des investissements bien utilisés devraient favoriser la création de milliers d'emplois nouveaux.

J'espère que vous ne me tiendrez pas rigueur si je tire mes exemples du département de la Guadeloupe, que je connais un peu mieux que les autres.

Dans de nombreux domaines, nous pourrions développer la production.

A cet égard, je parlerai d'abord de l'agriculture et de l'irrigation.

Le massif montagneux de la Soufrière constitue un réservoir en eau suffisamment important pour alimenter la Guadeloupe proprement dite et la Grande-Terre.

L'irrigation de la Côte-sous-le-Vent, de la Grande-Rivière à Vieux-Habitants et des autres cours d'eau de la région, devrait permettre la mise en valeur de centaines d'hectares de terres fertiles destinées aux cultures maraichères, à l'arboriculture fruitière et à la culture du tabac. Nous savons tous que ces cultures utilisent beaucoup de main-d'œuvre, et les rendements sont appréciables quand il y a suffisamment d'eau.

La Côte-sous-le-Vent, dont la vocation en ce domaine est certaine, pourrait connaître un développement important si les crédits attendus du ministère de l'agriculture et du F.I.D.O.M. lui étaient alloués en 1975 pour la réalisation de son programme d'hydraulique agricole. C'est la zone critique numéro un de la Guadeloupe, et nous pensons que la sollicitude du Gouvernement nous aidera à lui redonner vie.

Déjà, les départements des Antilles ont une production respectable d'aubergines, et nous espérons que le volume des exportations sera supérieur à dix mille tonnes en 1975, en attendant de connaître une expansion plus importante qui pourrait trouver des débouchés à l'intérieur du Marché commun.

L'irrigation de la Grande-Terre, à partir de la Grande-Rivière à Goyave, nous épargnerait des calamités semblables à celle que nous avons connue récemment à la suite de la sécheresse exceptionnelle qui s'est abattue sur cette région. Nous n'aurions pas, alors, à déplorer l'anéantissement d'une partie de la production de canne à sucre et la mort de milliers de bovins.

Il faut donc dégager les crédits nécessaires pour mener à bien ces travaux. Quand ceux-ci auront été réalisés, la Guadeloupe pourra nourrir plus largement sa population avec ses propres ressources.

Par ailleurs, notre agriculture attend des pouvoirs publics l'aide indispensable que requièrent actuellement ses productions.

Celle de la canne à sucre doit être développée et soutenue, à un moment où le sucre connaît, sur le marché mondial, une flambée des prix provoquée par la pénurie.

La situation de la production bananière est plus complexe. Si les cultures de plaine sont moins menacées, les exploitations de montagne connaissent des difficultés croissantes.

Mais voilà que se précise un autre danger : la fermeture du port bananier de Basse-Terre au profit de celui de Pointe-à-Pitre.

Si une telle décision était retenue à l'occasion de la « conteneurisation » du fret bananier, et faute des crédits indispensables pour l'équipement du port de Basse-Terre, nous assisterions à la ruine de cette région qui, selon la volonté du conseil général de la Guadeloupe, doit rester le pôle d'équilibre de l'agglomération pointoise.

Les apaisements donnés par M. le ministre de l'équipement ne doivent pas faire perdre de vue les échéances à plus long terme.

La fermeture du port de Basse-Terre entraînerait la mise au chômage de six cents dockers, privant trois mille ou quatre mille personnes de tout moyen d'existence. Il en résulterait l'étiollement de l'activité commerciale de la ville de Basse-Terre, mais aussi, surtout, la mort des exploitations bananières de montagne, lesquelles éprouvent déjà des difficultés chaque jour plus nombreuses pour rentabiliser leur production. Ces dernières sont situées dans les environs immédiats du port, et acheminer leur production vers Pointe-à-Pitre, qui se trouve à soixante ou quatre-vingts kilomètres, au lieu des cinq à quinze kilomètres qu'elles parcourent actuellement, ce serait les condamner irrémédiablement.

Aussi faudrait-il définir dès à présent la politique que le Gouvernement entend appliquer en ce domaine.

Nos départements doivent produire avant tout et l'agriculture doit recevoir toutes les incitations indispensables pour atteindre ce but.

Mais l'agriculture n'est pas seule en cause ; il y a aussi le tourisme. Celui-ci connaît une expansion remarquable sur la Riviera Sud, en Grande-Terre. Je m'en réjouis en tant que Guadeloupéen, mais je regrette que les efforts ne s'orientent pas vers la Côte-sous-le-Vent, la région de Basse-Terre et Marie-Galante, dont la vocation touristique est certaine.

Il importe de dégager les crédits nécessaires à l'équipement de complexes analogues à celui de Bas-du-Fort. Il faut surtout s'intéresser à la clientèle non négligeable des touristes moyens qui pourraient venir d'Europe, et de France continentale en particulier.

Enfin se pose le problème toujours en suspens de l'industrialisation.

En dépit des incitations, les investisseurs ne se présentent pas. Faut-il en conclure que la bureaucratie constitue une entrave beaucoup trop contraignante pour décider les industriels à s'installer dans nos quatre départements d'outre-mer ? Le long piétinement que nous connaissons dans ce domaine pourrait le laisser croire. Certains estiment que le ministère de l'économie et des finances y est pour quelque chose.

Je veux croire que le voyage du Président de la République aux Antilles, en décembre prochain, lèvera les équivoques et annoncera un démarrage que nous attendons depuis trop longtemps.

En dehors de ces questions strictement économiques se pose celle de la mise en place de certaines infrastructures, qui accuse un retard inconcevable.

L'enseignement, en Guadeloupe, présente des insuffisances notoires ; au niveau des établissements préscolaires : il y a très peu d'écoles maternelles et les crédits pour la construction de nouvelles classes sont trop faibles.

Dans le premier cycle du secondaire, les C. E. S. se cachent sous un vocable trompeur, et je connais trop de C. E. G. qui comptent six cents élèves, voire plus de mille élèves, et où l'enseignement est dispensé dans des locaux de fortune. Il faudrait dégager les crédits indispensables pour faire disparaître cette anomalie.

Les C. E. T. sont en nombre insuffisant et les îles — je pense à Marie-Galante et à Saint-Martin — sont pénalisées de ce point de vue.

La création du rectorat Antilles-Guyane permettra, je veux le croire, une plus juste répartition des crédits et une étude plus rationnelle des problèmes de l'enseignement.

Enfin, permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, de regretter les lenteurs, voire les oppositions systématiques que nous constatons dans l'application de certaines lois sociales dans les départements d'outre-mer. Nous n'arrivons pas à comprendre que le vote de certaines lois par le Parlement ne soit jamais suivi de la publication des textes d'application.

Avant de conclure, j'aborderai un problème qui sensibilise nos populations, et en particulier les maires de nos communes : je veux parler de la parité globale.

Je pense que ce stade est dépassé et qu'il conviendrait de nous appliquer purement et simplement la loi, sans distinction entre Français de l'hexagone et Français d'outre-mer.

Je le dis en toute franchise en pensant aux communes dont les budgets sont de plus en plus sollicités pour équilibrer les dépenses des cantines scolaires qui ne disposent pas d'un volume suffisant de crédits du fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire. L'équilibre du budget de ces communes en est compromis.

Si les mots ont un sens, si la parité globale est une parité réelle et répond à sa véritable signification, il ne devrait pas y avoir de problème de financement.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les brèves observations que j'avais à présenter sur votre projet de budget. Je regrette de n'avoir pu bénéficier d'un temps de parole plus long pour développer d'autres aspects des problèmes antillais.

Je veux croire que vous ne manquez pas de défendre les intérêts de ces départements qui souffrent de leur éloignement et de leur isolement, mais qui doivent bénéficier de la solidarité nationale, au même titre que la Lozère ou la Corse.

Mais, avant de terminer, je tiens à vous dire combien j'apprécie vos méthodes de travail et votre volonté de régler équitablement, honnêtement, les problèmes si délicats des départements d'outre-mer.

Je souhaite que vous restiez assez longtemps rue Oudinot pour avoir la possibilité de dresser le bilan d'une activité fructueuse et profitable à la fois pour les départements d'outre-mer et

pour la France. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Jalton.

M. Frédéric Jalton. Monsieur le secrétaire d'Etat, le 26 juillet dernier, au conseil général de la Guadeloupe, je vous disais au nom des élus socialistes, pour conclure mon propos, que nous souhaitions ardemment la suppression du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, que nous estimons superflu, anachronique, inutile, et dont le maintien ne fait que perpétuer la volonté de discrimination des gouvernements successifs à l'endroit des départements d'outre-mer.

N'en déplaise à mon ami M. Guilloid, votre discours d'hier soir et l'examen des documents budgétaires soumis à notre critique renforcent ma profonde conviction et mon vif souhait.

Tout en félicitant les rapporteurs pour les excellents exposés qu'ils nous ont présentés, j'en viens à penser que la sanction qu'ils ont réservée à votre budget ne peut être dictée que par leur esprit de discipline à l'égard du groupe politique auquel ils appartiennent.

Un député socialiste. Très bien !

M. Frédéric Jalton. Contrairement à vos déclarations, je recherche vainement dans votre projet de budget, monsieur le secrétaire d'Etat, la volonté du Gouvernement de redresser la situation catastrophique du département que je représente.

Vous prétendez innover en déterminant deux grandes directions à votre politique : départementalisation et décentralisation, une politique économique et sociale globale et non des actions au coup par coup. Je reprends vos propres termes d'hier soir.

Vous avez affirmé votre volonté de faire régner l'égalité et la fraternité, reconnaissant ainsi qu'elles n'existent pas, et vous avez l'ambition de conduire les départements d'outre-mer à un niveau économique comparable à celui de la métropole. Tout cela est fort louable mais constitue une rengaine, car voilà bien vingt-huit ans que tous ceux qui vous ont précédé rue Oudinot nous chantent ce même refrain ; et si nous sommes de ceux qui reconnaissent et apprécient l'effort que la métropole accomplit en faveur des départements d'outre-mer, nous sommes obligés, les uns et les autres, de constater que le but visé est loin d'être atteint. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Vous avez eu l'audace de prétendre que le Gouvernement était pénétré de la nécessité de décentraliser, citant en exemple votre décision de majorer de 3 p. 100 la part de la section locale du F. I. D. O. M.

Quelle touchante sollicitude et quelle manifestation de confiance à l'égard des élus du conseil général, qui connaissent certainement mieux que vos fonctionnaires leur département et la hiérarchie de ses urgences !

Vous parlez d'égalité et de solidarité, mais je suis obligé de relever cette situation aberrante et humiliante pour les élus de la nation que nous sommes : nous participons à l'élaboration et au vote des lois tout en sachant d'avance qu'elles ne seront pas appliquées aux populations qui nous ont élus.

Je dois rappeler que certaines lois votées depuis 1947 par le Parlement ne sont pas encore appliquées dans les départements d'outre-mer.

Vous avez soutenu que le bénéfice de l'allocation de rentrée scolaire et la gratuité des cantines avaient été étendus aux départements d'outre-mer. Je soutiens, moi, au contraire, que nous attendons encore, en Guadeloupe du moins, le bénéfice de ces dispositions.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez visité la Guadeloupe à deux reprises. S'il est constant que les gouvernements de la V^e République ne tiennent aucun compte des avis et recommandations des élus guadeloupéens, vous avez, pour vous éclairer, toute l'administration locale et, au surplus, vous vous êtes attaché les services d'un conseiller technique guadeloupéen dont personne ne peut nier la compétence. Vous savez donc que votre budget n'est qu'un budget de routine et que les dotations des ministères techniques ne sauraient apporter un quelconque soulagement à notre profonde douleur.

Que l'on ne soit surtout pas tenté de prendre prétexte de l'actuel contexte économique pour excuser une si grande indifférence !

Les Guadeloupéens ont prouvé, chaque fois qu'il en était besoin, leur sens civique, leur solidarité aux heures les plus sombres de la République. Mais voilà des dizaines d'années que

les représentants de la population guadeloupéenne défilent à cette tribune et tentent, sans succès, de vous sensibiliser sur l'essentiel.

Vous savez ainsi — ou vous devriez savoir — que ce qui préoccupe au premier chef les Guadeloupéens et les Guadeloupéennes est le problème de l'emploi ; que deux adultes sur trois sont à la recherche d'un travail pour élever leur nombreuse famille ; que, s'il fallait transposer ce rapport, cela équivaldrait à plus de dix millions de chômeurs pour la métropole ; que les moins de vingt ans représentent 54 p. 100 de la population ; que le Bumidom est considéré comme une solution de désespoir, tel qu'il est conçu et depuis la recrudescence du racisme en France, sous toutes ses formes ; que quand, en France, les syndicats luttent avec ardeur pour obtenir la garantie et la sécurité de l'emploi, les Guadeloupéens, eux, revendiquent, mendient presque un emploi ; que les mairies de la Guadeloupe sont de véritables bureaux de main-d'œuvre, et j'en passe.

Cependant, rien n'est tenté pour assurer la formation des jeunes par le développement des centres de formation professionnelle ou pour leur trouver des débouchés en installant en Guadeloupe des antennes de l'agence nationale pour l'emploi.

Loin d'être guidé par une nécessaire sollicitude envers cette belle jeunesse, vous semblez lui manifester un certain mépris, comme en témoignent les amputations inopportunes de crédits à l'aide aux activités culturelles et à la jeunesse et aux sports. Elle enregistrera votre façon d'encourager et de récompenser l'effort considérable qu'elle a déployé dans le domaine des sports où elle a fourni un appoint si appréciable, ici et là, à la représentation nationale.

Mais le sort réservé à l'agriculture est encore plus révoltant.

Voilà un pays où tout pousse presque tout seul, dont la richesse du sol est telle et la variété des denrées productibles si grande que vos ancêtres l'avaient préféré il y a deux siècles à l'immense Canada.

Les gouvernements ont mené une politique si aberrante que ce pays est aujourd'hui tributaire de l'extérieur pour l'essentiel de son alimentation.

Le monde souffre d'une pénurie de sucre. Je viens de lire que le sucre est qualifié d'« or en morceaux » et que l'U. R. S. S. désire se porter acquéreur de 400 000 tonnes de sucre au prix mondial. Pendant ce temps, la culture de la canne à sucre qui faisait vivre directement ou indirectement plus de la moitié de la population périclite. Les usines de transformation ferment leurs portes les unes après les autres, le quota de sucre attribué au département n'est fourni qu'à moitié, les petits planteurs abandonnent cette culture. Ils le font pour deux raisons essentielles.

Premièrement, ils n'ont pas de terre à cultiver, la plus grande partie des superficies cultivables appartenant aux sociétés métropolitaines et à une poignée de propriétaires fils d'anciens colons.

Deuxièmement, en violation de la loi, le Gouvernement français a institué le paiement de la canne en fonction de la richesse en saccharine sans donner une possibilité de contrôle aux planteurs. Ainsi le transformateur achète la canne aux petits planteurs et, pour ainsi dire, la leur paie presque comme il veut et quand il veut. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

L'Etat a consenti des subventions importantes pour le remodelage des surfaces plantées et la mécanisation de la récolte, mais seuls les usiniers en profitent et les planteurs n'y trouvent aucune part.

Si le Gouvernement désire sincèrement relancer cette culture essentielle et lui donner la place qu'elle mérite, il devra s'appliquer, premièrement, à opérer sérieusement la réforme foncière votée par le Parlement depuis 1961 et visant à permettre aux cultivateurs l'accès à la propriété de superficies viables ; deuxièmement, à remettre en confiance les petits planteurs en fixant un prix rémunérateur de la tonne de canne, le paiement selon la richesse en saccharine s'étant révélé une immense escroquerie ; troisièmement, à fixer le prix avant l'ouverture de la campagne sucrière.

Il est certain que, depuis quelques années, la culture de la canne à sucre est compromise par une abominable sécheresse. La plupart des communes de la Grande-Terre, notamment, ont été déclarées sinistrées. Mais quel geste a été fait en faveur des planteurs ruinés et qu'a entrepris le Gouvernement pour protéger le pays contre cette calamité ?

Je veux rappeler pour mémoire que mes propositions expriment la volonté manifeste de l'unanimité des conseillers généraux de la Guadeloupe.

Les techniciens, en grand nombre à la direction départementale de l'agriculture, et les ingénieurs du génie rural, qui connaissent l'hydraulique agricole, estiment qu'avec un minimum d'efforts l'élevage pourrait fournir la viande, le lait et tous les produits dérivés nécessaires à l'alimentation des habitants de la Guadeloupe et même permettre une certaine exportation vers les îles voisines.

De même, ils estiment qu'en formant et en équipant nos marins pêcheurs, qui sont très nombreux, l'industrie de la pêche serait largement rentable.

Ainsi une véritable politique agricole bien conduite pourrait être de nature à amorcer la restructuration économique tant souhaitée tout en faisant reculer le spectre du chômage.

Vous n'en voulez pas pour ne pas contrarier une minorité de privilégiés qui ne cessent d'accroître leurs fortunes, ces maîtres de l'importation, ces monopoles qui approvisionnent la Guadeloupe en viande et en morue salée, en conserves de toutes sortes et autres denrées qui pourraient être produites sur place.

Mais voilà que, depuis peu, vous semblez vous dispenser de tout effort d'imagination, puisque vous avez découvert la panacée susceptible de transformer radicalement la santé de l'économie guadeloupéenne : le tourisme.

Vous savez, ou vous devriez savoir qu'il est impopulaire et mal conçu. Trop souvent, il s'est implanté et continue de l'être d'une manière autoritaire, à la faveur d'expropriations impitoyables. On va même parfois jusqu'à interdire l'accès de plages à des autochtones ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Les hôtels sont trop chers ; ils constituent souvent des clubs privés où, seule, l'eau du pays est utilisée.

Nous souhaitons l'avènement d'un tourisme populaire, à la portée des bourses moyennes, qui permettrait à nos compatriotes métropolitains une meilleure connaissance de nos îles et aux Guadeloupéens, qui n'ont pas la possibilité de venir en métropole, de connaître le vrai visage de la France.

Parlerai-je de l'éducation ? Ce sera pour vous redire que, contrairement aux statistiques officielles, la scolarisation en Guadeloupe est loin d'être totale et qu'elle s'effectue dans des conditions parfois périlleuses. Les maîtres, pour scolariser les élèves, sont obligés de louer ici et là des cases qui n'offrent pas toutes les garanties de sécurité souhaitées et, dans nombre de communes, les classes fonctionnent à mi-temps ; elles sont toutes surchargées.

Dans ce département, où la langue courante n'est pas le français, la nécessité des écoles maternelles pour initier l'enfant à la langue officielle s'avère plus impérieuse qu'en métropole et cependant elles ne font que commencer à s'implanter.

La qualité de l'enseignement ne cesse de baisser par suite du mode de recrutement du personnel enseignant et de l'insuffisance manifeste de l'école normale d'instituteurs.

Quant au F. I. D. O. M., on comprend mal que la part de la section locale soit si faible et nous insistons pour que le conseil général prenne en charge la totalité.

Mon temps de parole ne me permet pas d'aborder les autres aspects du projet de budget que vous nous présentez. Toutefois, je suis obligé de vous dire que sa médiocrité nous inspire des craintes et suscite des appréhensions.

Au fond, après quelques essais dictés par le sentiment de générosité et de solidarité de l'après-dernière guerre mondiale, vous êtes aujourd'hui guidés par le vieux principe parfaitement défini par Montesquieu et les encyclopédistes selon lequel non seulement les colonies ne doivent rien coûter à la métropole mais doivent lui rapporter.

Comme aujourd'hui ces anciennes colonies, ces « poussières » ne rapportent pas assez à la métropole, qu'on n'y trouve ni matières premières, ni pétrole, elles ne sont plus intéressantes, sauf à les utiliser comme exportatrices d'une main-d'œuvre bon marché. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Quand M. Galley, ministre de l'équipement, grand propagandiste en Guadeloupe du changement préconisé par l'actuel président de la République, oublie purement et simplement ce département sous-développé qui l'avait si bien accueilli, nous sommes perplexes quant au sort que le Gouvernement actuel réserve aux départements d'outre-mer.

Mais, au fait, lors des élections présidentielles, vous avez eu beau jeu de critiquer le programme de la gauche unie et de son candidat pour les départements d'outre-mer. Ayez le courage d'indiquer dans quel sens vous pensez orienter votre politique

en ce domaine puisque dans sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, qui a duré deux heures, M. le Premier ministre n'a même pas prononcé les termes « départements d'outre-mer » (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Devons-nous pour cela attendre la visite du Président de la République aux Antilles ? Nous sommes très nombreux à être gagnés par l'inquiétude. Elle naît de l'indifférence avec laquelle votre Gouvernement a assisté à la dégradation de la situation des bairies, de l'empressement que vous avez mis à vouloir donner l'indépendance à l'archipel des Comores sans vous soucier du désir de ceux de ses fils qui tiennent à garder la nationalité française et enfin de la visite prochaine aux Antilles du président des Etats-Unis d'Amérique, notre puissant voisin.

Je le dis comme je le pense, et souhaitant me tromper.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la place réservée aux départements d'outre-mer dans le projet de loi de finances pour 1975 me paraît très significative.

Tout se passe comme si vos propositions étaient à prendre ou à laisser et comme si nous devions seulement remercier le Gouvernement de sa générosité. Laissez-moi vous signaler que la solidarité dont vous faites état si souvent n'est pas à sens unique et que si aujourd'hui la métropole nous donne plus que ce que nous pouvons lui apporter, la responsabilité en incombe à la mauvaise politique conduite par tous les gouvernements depuis 1946.

Ce budget confirme le refus du Gouvernement d'élaborer une politique capable de nous sortir d'une situation de détresse propre à engendrer des conflits dont on ne peut soupçonner l'importance. Pour ma part, depuis le peu de temps que je représente dans cette assemblée le département de la Guadeloupe et la nation, j'ai alerté les gouvernements et proposé des solutions dont il n'est tenu aucun compte.

Dès lors, vous concevrez aisément qu'en mon âme et conscience je ne puisse adopter le projet de budget que vous nous présentez. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. J'ai écouté avec beaucoup d'attention tous les orateurs. Certains ont proposé des choix constructifs, d'autres se sont contentés de critiques dont il sera facile de démontrer qu'elles n'ont pas de fondement. Mais, comme il est d'usage lors de la discussion budgétaire, la plupart des problèmes réels qui se posent aux départements d'outre-mer ont été examinés.

Je peux confirmer à M. Sablé que l'irrigation du sud-est de la Martinique, étudiée depuis longtemps, entrera dans le stade des réalisations en 1975, pour environ dix-huit millions de francs, somme non négligeable. Ces équipements seront financés par le ministère de l'Agriculture dans une proportion de 90 p. 100.

En ce qui concerne l'industrie sucrière de la Martinique, dont nous devons noter la régression, un projet de modernisation est actuellement à l'étude ; il devrait conduire à des résultats vers le milieu de l'année prochaine.

J'imaginai que M. Alain Vivien, en sa qualité de représentant du parti socialiste, nous soumettrait des propositions concrètes. Or il s'est contenté de trois affirmations qui constituent autant de contre-vérités.

D'abord, M. Alain Vivien, en utilisant un mot que je considère comme affreux, a prétendu que le Gouvernement serait prêt à « larguer » les départements d'outre-mer, comme s'il s'inquiétait de leur sort alors que le programme électoral de son parti ne les envisageait qu'au titre de la politique étrangère ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux. — Murmures sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Je puis assurer M. Alain Vivien que le Gouvernement n'a pas du tout l'intention de négliger les départements d'outre-mer et moins encore celle de les « larguer ».

Ils font partie intégrante de la République. Les efforts que nous déployons à leur égard comme ceux qu'ils consentent pour la communauté nationale seront poursuivis. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

La deuxième affirmation est bien curieuse : on continue à faire croire que la fraude électorale sévirait dans ces départements. (*Rires sur les bancs des socialistes et radicaux de*

gauche.) Or le partage des voix, au cours des élections récentes, démontre à l'évidence que, dans toutes les circonscriptions, la démocratie s'y exerce pleinement. Lors des élections présidentielles de 1974, les dernières élections générales qui ont eu lieu dans ces départements, des magistrats se sont livrés à un examen très précis des résultats. Il a révélé un seul cas de fraude : celui d'une commune communiste de la Réunion. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Enfin, selon M. Alain Vivien, ces départements se caractériseraient par l'absence de libertés. Comment peut-on affirmer cela, alors que la presse y est libre, que lui-même a pu s'exprimer sur place à la télévision,...

M. Alain Vivien. Non sans peine !

M. Jean Fontaine. Alors que nous ne pouvons pas y prendre la parole, nous !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. ... et que, d'ailleurs, à cette occasion, il a prêté au Président de la République et à moi-même des propos totalement inexacts ?

La vérité est que ces départements jouissent de la même liberté que la France métropolitaine et tout le monde doit s'en réjouir. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Rivièrez a eu raison d'insister longuement sur la nécessité d'industrialiser la Guyane.

Ce département, en dehors de l'activité traditionnelle de la pêche, est sur le point de connaître un développement industriel important, pour deux raisons essentielles.

D'abord, parce que la forêt guyanaise, dont la rentabilité n'était pas suffisante jusqu'à présent en raison des investissements publics très importants qu'elle nécessitait et du faible rendement de certains arbres, peut aujourd'hui, compte tenu de la pénurie mondiale de papier, être exploitée dans de bonnes conditions.

Le Gouvernement s'en préoccupe activement. Il a même nommé très récemment un responsable, M. Thil, qui sera chargé de coordonner toutes les actions et de faciliter, dans le courant de l'année prochaine, l'implantation de très grandes sociétés d'exploitation forestière.

Ensuite, nous attendons beaucoup d'une carte aéromagnétique complète que le ministère de l'Industrie et le secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer ont décidé d'établir afin de connaître les vraies richesses du sous-sol.

Non, monsieur Rivièrez, le centre de Kourou ne disparaîtra pas !

Certes, des appréhensions ont pu se manifester à l'occasion du réexamen par le Gouvernement du projet Ariane. J'ai été intimement mêlé à cette étude et je puis apporter toutes garanties à cet égard : le projet Ariane, et par conséquent le centre de Kourou, connaîtra dans les prochaines années un nouveau développement.

M. Gaussin et, après lui, d'autres orateurs ont insisté, à juste titre, sur la nécessité de diversifier les cultures. C'est, en effet, un des points essentiels — je l'ai marqué hier — du développement agricole des départements d'outre-mer.

S'il ne faut pas négliger les cultures essentielles, et notamment la canne à sucre et la banane, il est capital de trouver d'autres ressources, à la fois pour la nourriture des habitants de ces départements et pour l'exportation.

Le développement en cours des cultures maraichères et l'effort consenti en faveur de la production bovine — je signale en passant que les Antilles sont actuellement obligées d'importer 40 à 50 p. 100 de leurs besoins en viande — commencent à rencontrer des succès ; ils seront naturellement poursuivis, notamment grâce à des aides de l'Etat.

M. Claude Weber, qui s'exprimait au nom du parti communiste, a signalé que lors des derniers scrutins, la gauche avait fait des progrès.

J'en tirerai deux conclusions : la première est qu'il ne semble pas que la fraude dénoncée par certains de ses amis, ait joué dans le sens qu'ils indiquaient ; la seconde est que les clivages politiques qui, autrefois, et récemment encore s'établissaient entre ceux qui étaient favorables à la départementalisation et ceux qui militaient pour l'autonomie, voire l'indépendance, sont aujourd'hui les mêmes qu'en métropole. Nous pouvons y voir un signe favorable de leur évolution vers une réelle départementalisation et de leur assimilation à la vie métropolitaine.

Vous avez ensuite, monsieur Claude Weber, fait plusieurs observations qui datent beaucoup, car, si elles auraient été justifiées il y a quatre ans, elles sont aujourd'hui tout à fait inexactes. Vous avez indiqué, par exemple, que la production de tabac était en régression. C'était vrai il y a quatre ans, mais c'est faux aujourd'hui. Vous avez évoqué le tourisme de luxe qui a effectivement été le premier à exister dans les départements d'outre-mer ; mais vous devriez savoir que se développent actuellement des formes de tourisme beaucoup plus sociales qui s'ajoutent au tourisme de luxe qui était le seul il y a quatre ou cinq ans.

Dans une intervention intéressante, M. Fontaine a souligné certaines difficultés persistantes et insisté sur la nécessité de tenir rapidement plusieurs promesses qui ont été faites.

Je me suis personnellement préoccupé de coordonner l'action des ministères techniques dans les départements d'outre-mer, et ce n'est pas un hasard si, en 1975, en dépit d'un budget limité par les difficultés de l'heure, les crédits destinés aux actions dans les départements d'outre-mer seront augmentés en moyenne de 30 p. 100.

Vous aurez également noté, monsieur Fontaine, que le prix du riz à la Réunion se rapproche des cours mondiaux. Il s'agissait, il est vrai, d'une nécessité. Lors de mon passage à la Réunion, j'avais indiqué que des mesures sociales accompagneraient cette hausse, et c'est ainsi que l'aide à l'enfance et à la famille a été relevé récemment de 500 francs C. F. A. par mois et par enfant. D'autres mesures sont envisagées pour pallier les conséquences — que je ne conteste pas — de cette augmentation du prix du riz.

Vous avez relevé que les dispositions prises récemment par le Gouvernement pour assurer la gratuité des cantines scolaires du second cycle du premier degré n'existent pas en métropole. Elles n'existent d'ailleurs nulle part dans le monde. Quel qu'en soit le mode de financement, il s'agit donc bien là d'un effort social en faveur des familles. La gratuité de ces cantines ne signifie d'ailleurs pas que personne ne paie. L'essentiel des sommes qui permettront d'assurer cette gratuité provient du F. A. S. S. O., dont les crédits ont été cette année sensiblement majorés puisque la parité globale est passée de quinze vingt-cinquièmes à vingt vingt-cinquièmes. Il est donc faux de prétendre que c'est au détriment des bourses qu'on assurera la gratuité des cantines. Comme je viens de l'indiquer, la charge financière sera supportée pour la plus grande part par le F. A. S. S. O., une contribution étant également demandée aux communes et, quand elles sont en mesure de la supporter, aux familles.

Au sujet de l'allocation de logement, je vous confirme que le projet de loi sera déposé au cours de cette session.

Pour les autres mesures, tous les décrets qui devaient être, selon la procédure habituelle, soumis aux conseils généraux avant d'être pris, sortiront avant la fin de l'année.

Au sujet du franc C. F. A., je maintiens mes déclarations : je ne parlerai de la suppression éventuelle du franc C. F. A., ou plutôt de l'introduction du billet de la Banque de France à la Réunion, que lorsque cette mesure — si elle doit intervenir — sera imminente.

M. Césaire a traité dans son intervention de trois thèmes essentiels sur lesquels je ne suis pas forcément en désaccord, même si je ne puis le suivre en ce qui concerne les conséquences qu'il en tire.

Premier thème : la nécessaire insertion des départements d'outre-mer dans le Marché commun.

J'ai précisé moi-même hier que c'était l'un des objectifs du Gouvernement qui, pour y parvenir, a déjà pris plusieurs dispositions. Des comités, puis des conseils restreints à l'échelon gouvernemental décideront des mesures à prendre pour réaliser un équilibre entre ce qu'apportent les départements d'outre-mer au Marché commun et ce qu'ils doivent en recevoir.

Tout n'est d'ailleurs pas négatif en ce domaine. C'est ainsi que le cours du sucre a été, pendant de longues années, plus élevé en Europe que dans le reste du monde, même si, depuis un an, la situation s'est inversée. De même, la banane se vend, dans les pays du Marché commun, à un prix supérieur au cours mondial.

Néanmoins, vous avez raison, monsieur Césaire, de demander le réexamen des modalités d'insertion des départements d'outre-mer dans le Marché commun, et vous rejoignez ainsi le vœu du Gouvernement. Il serait notamment souhaitable que diverses mesures applicables dans les pays membres — je songe notamment au F. E. O. G. A. — puissent l'être également dans les départements d'outre-mer.

J'approuve également — j'en ai d'ailleurs traité moi-même hier — ce que vous avez dit du prix du fret.

Votre deuxième thème de réflexion concerne la nécessité de combattre les privilèges.

Je précise d'abord qu'il n'y a pas, et qu'il n'y aura pas en Guadeloupe de tourisme sauvage et que cette activité ne profitera pas uniquement à quelques-uns. Le nombre d'emplois créés par le tourisme et le nombre d'artisans qu'il fait vivre n'est pas négligeable, et les quelque trois mille personnes de condition modeste qui ont trouvé depuis deux ans un emploi aux Antilles grâce au tourisme en portent témoignage. Interrogez certaines d'entre elles, et vous constaterez qu'elles se réjouissent de la politique touristique.

Mais il faut éviter, comme d'ailleurs en métropole, que certains bénéficient par trop des situations acquises, ce qui pourrait entraîner un conservatisme néfaste pour l'économie de ces départements. A ma demande, une commission interministérielle dont la création est actuellement à l'étude, sera chargée de faire en sorte que certaines importations s'effectuent de manière plus ouverte.

Votre troisième remarque, enfin, était une invite à réfléchir à un changement dans le système politique.

Actuellement, j'estime que la priorité doit être donnée aux problèmes économiques. Mais vous avez raison de dire qu'il convient de ne pas trop s'attacher aux mots. Je crois profondément que la départementalisation, contrairement à ce que vous prétendez et à ce que d'autres pensent sans doute de bonne foi, n'a pas été néfaste sur le plan économique. Dans un premier temps, elle a permis d'accomplir un effort social sans précédent qui s'est traduit par l'attribution d'allocations individuelles — mesure très importante qui a donné la possibilité à de nombreuses familles de combler un trop grand retard quant à leur niveau de vie — mais aussi par un effort considérable en faveur des équipements sociaux qui ne trouve pas d'équivalent dans les îles ou les territoires voisins. Ces équipements — écoles, hôpitaux, installations pour personnes âgées — sont à l'honneur de ces départements, mais aussi à celui de la France. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Il est évident que, sur le plan économique, ces mesures constituent un handicap parce qu'elles placent ces départements dans une situation de concurrence difficile par rapport aux territoires voisins. Lorsqu'une entreprise souhaite s'installer dans l'océan Indien, elle compare les salaires versés à l'île Maurice et ceux qui sont versés à la Réunion. Elle constate alors — mais c'est à l'honneur de la France — que les salaires de la Réunion sont quatre fois supérieurs à ceux de l'île Maurice, et que, dans cette dernière, les charges sociales pesant sur les entreprises sont moins élevées qu'à la Réunion.

Mais il fallait franchir ce premier stade et accomplir cet effort de solidarité. La seconde étape sera celle du développement économique qui deviendra peu à peu une réalité et une réussite.

Sachez d'ailleurs qu'actuellement le niveau de vie moyen de l'Antillais, malgré les problèmes économiques et tous les handicaps, le chômage notamment, s'élève chaque année de 12 p. 100. En ce domaine, monsieur Césaire, je ne crois donc pas qu'on puisse, comme vous, parler d'échec.

M. Petit a souhaité qu'on étudie les moyens de favoriser la décentralisation et la régionalisation. C'est une étude à laquelle je travaille personnellement, et j'ai demandé la constitution d'un groupe interministériel qui sera chargé de cette question.

Vous avez raison de penser qu'il est possible d'accorder aux assemblées locales, départementales ou régionales, plus de moyens pour les investissements publics. Mais il faut savoir — et je réponds là également à un autre orateur — que les conseils généraux des départements d'outre-mer sont les seuls à ne pas vivre uniquement des impôts des contribuables locaux. En effet, la répartition des crédits du F. I. D. O. M., qui ont d'ailleurs été augmentés cette année de façon significative, constitue une contribution de l'Etat, et donc de l'ensemble des contribuables métropolitains, à la vie des départements d'outre-mer. Mais, pour la coordination et la répartition des investissements publics, il est normal de favoriser une décentralisation accrue. Soyez persuadés que celle-ci interviendra dans les mois et les années à venir. Elle constituera la contrepartie normale de la départementalisation et de la régionalisation de ces départements, et consacrerà leur caractère spécifique, tout en affirmant la volonté de la métropole de les aider au maximum.

Vous avez également évoqué, monsieur Petit, le problème essentiel de la nationalisation des entreprises productrices et distributrices d'électricité. Je m'efforce de faire aboutir cette

revendication tout à fait justifiée, et j'ai indiqué bien que l'énergie était beaucoup trop chère dans les départements d'outre-mer par rapport à son prix en métropole.

M. Ibéné a mentionné l'effort social qui est accompli pour les départements d'outre-mer, et je l'en remercie. Mais n'y a-t-il pas une certaine contradiction entre le fait de souligner cet effort social et celui de qualifier de colonial le système actuel ?

Quel est, dans le monde, le système colonial qui a fait autant pour les habitants des prétendues colonies ? Si, du temps de Colbert, les colonies rapportaient à la métropole, il est aujourd'hui évident, et personne ne s'en plaint, que ces départements sont, pour la métropole, une source de dépenses.

M. Aimé Césaire. Ils rapportent à certains !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Le qualificatif de « colonial » est donc contraire à la vérité car la départementalisation est l'inverse de la colonisation. Elle se traduit par un effort permanent, et ce n'est que lorsque le niveau de vie, les lois sociales et l'activité économique seront identiques en métropole et dans ces départements que cette politique pourra être jugée. Plusieurs étapes ont déjà été franchies ; attendez que les autres le soient à leur tour, mais ne critiquez pas le principe de la départementalisation qui est généreux et qui tend à l'égalité.

M. Guilloid a traité de plusieurs problèmes que je viens d'évoquer et, de façon très convaincante, de la nécessité de diversifier les cultures.

D'autre part, il a souligné la nécessité de maintenir, à la Guadeloupe l'équilibre entre Basse-Terre et Grande-Terre. M. le ministre de l'équipement a déjà donné des assurances à cet égard, et je le fais à mon tour. Le port de Basse-Terre doit être encouragé, et il le sera, car l'équilibre économique entre les deux parties de la Guadeloupe est tout à fait indispensable à son développement harmonieux.

L'industrialisation va maintenant démarrer dans les départements d'outre-mer, et elle a déjà commencé dans certains d'entre eux, notamment à la Réunion. Il est vrai que beaucoup reste à faire pour améliorer les conditions de cette industrialisation, notamment grâce à un abaissement du coût du fret et de l'énergie. Des mesures seront prises en ce sens dans les mois qui viennent.

M. Jalton, après d'autres, a parlé de la suppression éventuelle du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer. Il s'agit là de l'un de ses thèmes favoris et, à la limite, on peut d'ailleurs considérer que c'est un thème départementaliste. En effet, lorsque la départementalisation sera totale, cette suppression ira de soi, mais ce n'est pas encore le cas. Ce secrétariat d'Etat — l'expérience que j'en ai me permet d'en témoigner — permet tout de même de vérifier que tous les ministères techniques font assez pour les départements d'outre-mer. Dans les périodes difficiles comme celle que nous traversons, leur effort serait certainement inférieur à ce qu'il est si mon secrétariat d'Etat ne coordonnait pas leur action.

Le secrétariat d'Etat a encore pour utilité de souligner, au sein du Gouvernement, le caractère spécifique des problèmes qui se posent dans ces départements, problèmes qui exigent donc d'être traités d'une façon particulière.

Vouloir mettre en avant ces problèmes spécifiques et demander que, dans l'organisation gouvernementale, il n'en soit pas tenu compte, me semble donc contradictoire.

Par ailleurs, monsieur Jalton, il est tout à fait inexact de prétendre que les centres de formation professionnelle n'ont pas consenti d'efforts dans les Antilles. Au contraire, au cours des dernières années des pas importants ont été franchis dans ce domaine. Si beaucoup reste à faire, il n'en est pas moins vrai que ce secteur s'est caractérisé, au cours des derniers mois, par son dynamisme.

Et pourquoi m'avoir fait un procès d'intention au sujet de la politique qui serait la mienne à l'égard de la jeunesse ? Contrairement à d'autres, je me réjouis de la jeunesse nombreuse des départements d'outre-mer, car elle m'apparaît comme leur chance essentielle. Tout doit être fait pour elle, tant dans le secteur de la jeunesse et des sports que dans celui de la culture. Les budgets des deux secrétariats d'Etat concernés ont d'ailleurs été sensiblement augmentés à cet effet pour 1975. Je ne vois pas ce qui vous permet de parler de régression. C'est, au contraire, dans ces secteurs que le Plan a été réalisé le plus complètement.

Enfin, vous nous avez reproché de n'encourager que le développement du seul tourisme de luxe. Il y a quelques années votre remarque aurait sans doute été justifiée, mais elle ne l'est plus aujourd'hui. Le tourisme de luxe existe, certes, et il fait d'ailleurs

vivre un certain nombre de personnes par ses effets induits, notamment des artisans, mais il n'est plus le seul. Le tourisme aux Antilles est désormais bien autre chose que ces quelques hôtels de grand luxe plaqués sur la réalité locale. Nous entendons le diversifier et en favoriser toutes les formes, en sorte que le reproche que vous nous avez adressé manque totalement de fondement.

Je tirerai ma conclusion de la vôtre, en m'y opposant. Vous semblez craindre que la métropole diminue son effort en faveur des départements d'outre-mer, et vous avez regretté que le Premier ministre n'en ait pas parlé. Mais vous ne pouvez nier, cependant, que le premier déplacement du Président de la République dans les départements s'effectuera dans les départements d'outre-mer.

Il y a d'ailleurs quelque contradiction à prétendre que le Gouvernement néglige ces départements et à souhaiter, du moins dans le programme commun de la gauche, qu'ils se détachent de la métropole. Vous ne pouvez soutenir, en effet, qu'intégrer la politique des départements d'outre-mer dans la politique étrangère de notre pays traduise votre souhait de les voir demeurer dans l'ensemble français, ou alors reconnaissez que c'était une erreur — et quelle erreur ! — de l'avoir inscrite à ce chapitre du programme commun ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

En tout cas, si vous souhaitez vraiment que les départements d'outre-mer occupent une place importante dans l'ensemble français, non seulement pour l'aide que la solidarité nationale se doit de leur donner, mais aussi parce qu'ils apportent à la France quelque chose de plus...

M. Alexandre Bolo. Très bien !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. ... alors je vous rejoindrai, mais ce serait en contradiction avec tous vos manifestes et, à mon tour, j'attendrai que vous reveniez sur vos déclarations.

Soyez sûrs que la métropole est prête, quant à elle, à poursuivre sa politique juste et généreuse, en faveur des départements d'outre-mer. En repoussant le budget qui vous est proposé vous porterez un nouveau coup aux liens que, soi-disant, vous souhaitez maintenir entre la France et ces départements. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. J'appelle maintenant les crédits des départements d'outre-mer.

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 330 825 francs ;

« Titre IV : 2 682 141 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 750 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 227 700 000 francs ;

« Crédits de paiement : 106 420 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Le Gouvernement a présenté un amendement n° 149 ainsi rédigé :

« Au titre VI de l'état C :

« I. — Réduire les autorisations de programme de 8 060 000 francs et les crédits de paiement de 3 300 000 francs. »

« II. — Majorer les autorisations de programme de 8 060 000 francs et les crédits de paiement de 3 300 000 francs. »

Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les départements d'outre-mer. La commission n'a pas été saisie de cet amendement mais il rejoint une observation qu'elle avait fait sienne à l'unanimité.

Dans ces conditions, je me crois autorisé à demander à l'Assemblée d'adopter cet amendement.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Par cet amendement, nous proposons un premier pas vers la décentralisation souhaitée par certains et, à coup sûr, par le Gouvernement, politique que j'ai eu l'occasion de définir lors de mes précédents voyages aux Antilles et à la Réunion.

En effet, nous entendons renforcer la part de la contribution nationale mise à la disposition des conseils généraux des départements d'outre-mer, non pour augmenter le pouvoir des assemblées élues et donc instaurer une certaine déconcentration, mais pour opérer une véritable décentralisation. C'est une étape significative. Si elle rencontre le succès, d'autres la suivront.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 149. (L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ? ...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI ainsi modifiées.

(Les autorisations de programme du titre VI, ainsi modifiées, sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI ainsi modifiés.

(Les crédits de paiement du titre VI, ainsi modifiés, sont adoptés.)

M. le président. J'appelle maintenant l'article 49 rattaché à ce budget.

Article 49.

M. le président. « Art. 49. — Le taux maximum de la taxe spéciale de consommation sur les carburants fixé par l'article 266 quater du code des douanes est porté à 80 F par hectolitre pour l'essence et le supercarburant dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique, et à 4 000 francs C. F. A. dans le département de la Réunion. »

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix l'article 49.

(L'article 49 est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, concernant les départements d'outre-mer.

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, concernant les territoires d'outre-mer.

La parole est à M. de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les territoires d'outre-mer.

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget des territoires d'outre-mer ne peut évidemment échapper au parti pris de rigueur qui caractérise l'ensemble de la loi de finances pour 1975.

L'ensemble des crédits inscrits au fascicule s'élèvera à 438 millions de francs et progressera de 13,5 p. 100 par rapport au budget voté de 1974. Dans un souci d'exactitude, il convient

d'abstraire de la comparaison l'incidence des aides à l'équipement hôtelier, qui figuraient encore, en crédits de paiement, au budget de 1974, et qui seront définitivement transférées, à partir de 1975, au chapitre 64-01 du budget des charges communes. Compte tenu de cette correction, les crédits des territoires augmenteront effectivement de 14,2 p. 100 au total.

Cette évolution moyenne prolongera, ou peu s'en faut, l'effort des budgets précédents, régulièrement rajustés au rythme légèrement supérieur de 15 p. 100 par an.

Ce budget de continuité répond-il aux perspectives des économies territoriales pour 1975 ?

A cet égard, la préoccupation dominante réside bien dans la capacité des territoires à absorber les ondes de choc qui secouent l'économie mondiale et qui ébranlent profondément les économies territoriales encore largement dépendantes de l'extérieur pour leurs approvisionnements.

Si les territoires ont été relativement préservés des mouvements inflationnistes qui ont traversé le monde occidental en 1973, la situation s'est inversée depuis le début de cette année. Les prix ont fortement monté dans la plupart des territoires, du fait de la majoration du coût des produits pétroliers et des tarifs de fret, qui a coïncidé avec la persistance d'un rythme soutenu des cours internationaux des denrées alimentaires.

Cette évolution est préoccupante à un double titre.

D'abord, elle frappe les populations dans leur niveau de vie surtout, comme c'est le cas pour l'archipel des Comores qui souffre d'une insuffisance de ses cultures vivrières, lorsque le produit de base de l'alimentation locale — le riz — supporte le poids de l'inflation importée.

Elle est encore plus pernicieuse dans le cas d'un territoire qui, comme Saint-Pierre-et-Miquelon, ne trouve en lui-même qu'une faible part de ses ressources de subsistance et subit simultanément la vertigineuse ascension du prix du fuel et de l'énergie qui constitue, en raison des caractères de son climat, un poste important de la consommation des ménages, ne serait-ce que pour les besoins du chauffage.

Cette évolution du coût des importations est d'autant plus préoccupante qu'elle n'a guère été compensée, jusqu'à présent, par un rajustement parallèle des produits d'exportation des territoires. La balance commerciale, déjà marquée par un déficit structurel très accusé pour la plupart d'entre eux, ne présente donc pas de perspectives très encourageantes.

Certes, le marché mondial du nickel s'est étendu en 1973 et une reprise de l'activité minière et métallurgique de la Nouvelle-Calédonie devrait se produire cette année.

De même, la revalorisation des cours du coprah a suscité un accroissement des exportations des Comores et des Nouvelles-Hébrides en 1973.

Mais ces éléments favorables ne doivent pas être surestimés, car les principaux produits d'exportation de ces territoires, qui sont constitués, en dehors du nickel, de matières premières d'origine agricole, restent tributaires de prix mondiaux très instables.

Certains territoires, enfin, présentent une telle altération de leurs échanges commerciaux, comme le territoire français des Afars et des Issas ou la Polynésie, que l'équilibre des paiements ne peut être réalisé que par des transferts invisibles dont l'avenir, hélas, n'est pas assuré.

C'est le cas de Djibouti, dont l'activité portuaire continue à un rythme ralenti. C'est aussi celui de la Polynésie, qui vit dans l'incertitude du maintien du centre d'expérimentation du Pacifique et dont le développement touristique, aussi considérable qu'il soit, pourrait subir, à court terme, les conséquences d'une contraction des flux de la clientèle internationale.

Les équilibres économiques des territoires, déjà très fragiles, se trouvent donc placés dans une situation de vulnérabilité toute particulière face à la persistance de l'inflation internationale. La commission des finances, dans une de ses observations, a cru nécessaire d'appeler votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur une situation dont la prolongation pourrait avoir de graves conséquences sur le niveau de vie de la population, comme sur les chances de développement des territoires.

Face à cette inquiétude, le budget que vous nous proposez nous procure une satisfaction.

Si les caractères généraux du budget pour 1975 ont entraîné le respect de disciplines rigoureuses, soulignons qu'elles auront été réparties de telle sorte que les concours aux finances territoriales se situent au niveau le plus satisfaisant possible.

Des compressions sont, en effet, proposées sur ce budget, mais c'est sur les charges de ses propres services en métropole et outre-mer et sur le financement de la radio-télévision que le secrétariat d'Etat les appliquera.

L'évolution des crédits des moyens des services a été limitée à 10,8 p. 100, c'est-à-dire à un taux au-dessous duquel il était difficile de descendre, compte tenu de l'importance des charges salariales incluses dans ce titre. Une telle évolution n'a pu être obtenue qu'au prix d'économies sur les dépenses de fonctionnement des administrations d'Etat en France et dans les territoires, dont les moyens d'action seront pratiquement gelés.

Ce parti difficile, que je vous félicite d'avoir eu le courage de prendre, permet de concentrer l'essentiel des mesures nouvelles sur les subventions aux budgets locaux, qui progresseront de 154,8 millions de francs à 179,2 millions de francs, à un rythme de 15,8 p. 100.

Cette expansion devrait fournir aux territoires, sinon la possibilité d'élargir substantiellement leurs moyens d'action, du moins celle de les mettre à même d'absorber la majoration prévisible de leurs charges de fonctionnement.

Dans cet esprit, il m'est agréable de souligner l'effort particulier qui sera consenti pour la prise en charge directe des fonctionnaires territoriaux par l'Etat. Le coût qu'elle imposera au budget national représentera 81,6 millions de francs en 1975, soit une progression de près de 20 p. 100.

Cette décision allégera d'autant la charge qui résulte, pour les budgets locaux de fonctionnement, des rémunérations des agents métropolitains affectés dans les services territoriaux et des personnels des corps de l'Etat pour la Polynésie.

En ce qui concerne Saint-Pierre-et-Miquelon, la création des corps étatisés, prévue par la loi du 12 juillet 1974, n'a pu être traduite dans le budget pour 1975 en raison des délais nécessaires à la mise en place de cette importante réforme. Il serait bon que les mesures réglementaires soient prises rapidement et n'ajoutent pas encore au retard déjà provoqué par le report de l'examen de ce texte par le Parlement.

J'en viens maintenant aux dépenses d'équipement, au sujet desquelles j'exprimerai une satisfaction et une inquiétude.

La satisfaction m'est donnée en constatant que la continuité des programmes d'équipement, en 1975, sera assurée par le maintien d'une progression élevée des crédits de paiement, 15,8 p. 100 si l'on annule l'incidence des aides à l'équipement hôtelier et plus de 20 p. 100 pour le F. I. D. E. S.

L'inquiétude concerne l'avenir, car l'évolution des autorisations de programme inscrites au budget ne suivra pas, il s'en faut de beaucoup, un rythme analogue. Là encore, le plafonnement des dépenses d'équipement des administrations permettra de reporter sur les subventions aux infrastructures de base — c'est-à-dire sur le F. I. D. E. S. — la totalité des concours nouveaux. Cette décision est louable, mais elle n'assurera pas la couverture de l'enveloppe du VI^e Plan qui devrait être exécutée en francs constants, à un peu plus de 80 p. 100 pour le F. I. D. E. S.

Si ce taux d'exécution est encore satisfaisant, il n'en ira pas de même, semble-t-il, pour les programmes d'investissement des ministères techniques dans les territoires d'outre-mer, surtout pour l'aviation civile, à la différence des départements d'outre-mer.

Le Plan avait fixé, dans ce domaine qui est capital pour le désenclavement des territoires et l'essor de leur vocation touristique, une ambition élevée, près de 250 millions de francs.

Les contraintes budgétaires auront été, malheureusement, les plus fortes et le programme ne sera exécuté qu'à moitié. C'est la raison pour laquelle, je l'indique au passage, je n'ai pas cru devoir m'associer, personnellement, à un amendement examiné par la commission des finances, sur le budget de l'aviation civile, et qui aurait pour conséquence indirecte de réduire de quatre millions de francs les crédits destinés à l'achèvement de l'aéroport international de Moroni-Hahaja.

En général, lors de l'examen du budget des territoires, la commission a partagé l'inquiétude de son rapporteur quant à la réalisation des objectifs du Plan. En conséquence, elle a souhaité que sitôt obtenu le rétablissement des équilibres fondamentaux de l'économie nationale, les territoires bénéficient d'un effort particulier pour combler, au moins partiellement, le retard des engagements indispensables à la poursuite du développement de leurs infrastructures essentielles.

Rapidement, j'évoquerai maintenant les perspectives de chaque territoire, puisque chacun d'eux constitue un univers particulier.

En Nouvelle-Calédonie, l'amélioration de la conjoncture mondiale de la production du nickel devrait réactiver, à court terme, les projets d'accroissement de l'extraction et des capacités de fonte.

Dans l'immédiat, l'extension des activités de la société Le Nickel — en accord avec la société nationale des pétroles d'Aquitaine — et la mise en œuvre du « projet du Nord », du groupe Sommeni Cofremmi, à Koumac, sont envisagées.

On ne peut que s'en réjouir car l'expansion du territoire est largement tributaire de la chance exceptionnelle que recèle son sol.

Mais la récession provoquée, ces dernières années, par la situation de l'offre mondiale de métal, a rendu plus évident, s'il en était besoin, le danger d'axer toute l'économie territoriale sur cette seule ressource.

Un nouvel équilibre doit être défini, qui implique l'animation du secteur agricole. Je pense, en dehors des productions d'exportation traditionnelles, comme le coprah et le café, au déficit local en produits frais et en viande, qui pourrait être ainsi résorbé car ce territoire présente une vocation évidente au développement agricole.

Une telle orientation permettrait, en outre, d'élever les revenus des autochtones auxquels doit être offerte, tant dans la Grande-Ile que dans les dépendances, une promotion qui, jusqu'à présent, du fait de l'industrialisation, s'est trop exclusivement et injustement portée vers le secteur secondaire et l'urbanisation.

La prolongation de cette tendance ne serait pas sans danger pour l'équilibre régional et social du territoire et ne répondrait qu'imparfaitement à la définition de la mission de la France dans cette partie du monde.

Le territoire français des Afars et des Issas attend de la réouverture du canal de Suez une relance de son activité dominante, le transit portuaire. J'ai indiqué, dans mon rapport écrit, que d'autres éléments que la fermeture de la route de la Mer Rouge menaçaient l'avenir de Djibouti et que l'évolution des tensions du Proche-Orient ne résoudra pas, comme par miracle, les problèmes de compétitivité de ce port.

Là encore, les efforts déjà entrepris doivent être amplifiés pour relayer le pôle dominant de l'économie locale et pour assurer simultanément aux populations de l'intérieur les conditions de développement que leur offre pas, naturellement, l'aridité de leur terre. La poursuite des travaux d'aménagement hydraulique est évidemment l'élément déterminant.

L'équipement des zones rurales et le passage d'une économie encore pastorale à une exploitation sédentarisée et plus diversifiée permettrait sans doute de détourner les populations nomades de venir grossir la masse urbaine que Djibouti trouve difficilement à employer, surtout dans les conditions actuelles de l'activité portuaire.

En Polynésie, il convient, évidemment, d'asseoir l'avenir de l'économie locale sur une base plus permanente que l'activité du centre d'expérimentation du Pacifique dont la pérennité ne saurait être assurée.

Ces dernières années, le relais a été trouvé dans le développement du tourisme qui a poursuivi son essor en 1973 en accueillant 78 000 personnes, plus du double qu'au cours de la saison 1969. Toutefois, la courbe s'est infléchie depuis 1972, et la durée moyenne des séjours a légèrement diminué.

La progression rapide des prix, leur niveau actuel, l'importance de la clientèle américaine, aisément rétractile, la saturation grandissante des hôtels, ainsi qu'une attitude réservée à l'égard de la libéralisation du trafic aérien, jouent sans doute un rôle dans cette tendance, qui ne doit pas être négligée pour l'avenir.

Malgré les capacités d'expansion que recèle encore le tourisme et qui devraient se confirmer par la réforme toute récente des primes spéciales d'équipement hôtelier, il serait dangereux de centrer l'avenir du territoire sur cette seule activité, qui a surtout profité jusqu'à présent à Tahiti et à Moorea.

L'agriculture et la pêche, secteurs traditionnels de l'activité locale, ont souffert d'une certaine désaffection tant l'emploi paraissait devoir être assuré par le Centre d'expérimentation du Pacifique, puis par le tourisme.

Il semble que l'on revienne, à cet égard, à une vue plus exacte des possibilités de la Polynésie. Le déclin des productions traditionnelles — le coprah, la vanille et la nacre — est certainement difficile à enrayer, malgré une évolution plus favorable des cours. Mais la vivification du secteur primaire a été recherchée, notamment dans le domaine des fruits et légumes, dans celui de l'élevage laitier qui fournit un débouché

aux tourteaux de l'huilerie de Tahiti. Le C. N. E. X. O. apporte un concours actif au développement et à la modernisation de la pêche et aux expériences très prometteuses menées dans le secteur de l'agriculture.

Ces efforts devront être approfondis à l'avenir, de même que devra être recherchée une stratégie touristique d'ensemble pour ce territoire et ceux qui offrent des possibilités d'accueil importantes, comme Wallis, les Nouvelles-Hébrides et la Nouvelle-Calédonie.

Wallis et Futuna et les Nouvelles-Hébrides, qui vivent largement ou partiellement dans la mouvance économique de la Nouvelle-Calédonie, ont souffert de la crise du nickel et de la contraction des mouvements de migration de travailleurs qui en est résultée.

Le condominium a pu trouver dans le développement régulier de sa vocation naturelle pour l'élevage et pour le tourisme un substitut à ce débouché. Il n'en a pas été de même pour Wallis qui ne connaît que des activités de subsistance et dont l'isolement et le sous-équipement freinent l'essor touristique.

L'isolement reste aussi le problème majeur de Saint-Pierre-et-Miquelon, qui attend, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'aménagement de la piste de Saint-Pierre assure enfin la régularité et la sécurité de la desserte aérienne. Il serait souhaitable que la réalisation de cet équipement intervienne en 1975, ne serait-ce que pour permettre une confirmation du mouvement touristique important — dix mille personnes environ ces dernières années — qui s'est porté du continent vers cette terre éloignée, lequel offre l'attrait d'une vie typiquement française.

La mise en place du complexe privé de pêche et de transformation du poisson, qui se substitue actuellement à la Société de pêche et de congélation, devrait relancer le secteur primaire.

Restent enfin les Comores, sur lesquelles il est sans doute inutile de revenir après le débat auquel vient de donner lieu l'évolution institutionnelle du territoire.

Je signalerai donc seulement à leur sujet que la commission a souligné, par une observation expresse, que les besoins de développement de la collectivité comorienne nécessiteront, quels que soient les choix de l'avenir, le maintien d'aides importantes pour assurer la poursuite des efforts entrepris dans le domaine des infrastructures routières, aériennes et sanitaires. C'est là un évident devoir de solidarité et d'amitié.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, le rapport de la commission traduit des inquiétudes non exemptes de considérations critiques. N'y voyez que la marque de notre intérêt pour ces populations dont le développement et l'épanouissement nous tiennent à cœur, autant qu'à vous-même — nous en sommes tous persuadés.

C'est pourquoi la commission propose à l'Assemblée d'adopter sans modification le budget des territoires d'outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Magaud, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les territoires d'outre-mer.

M. Charles Magaud, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, en raison du retard que nous avons pris, je me bornerai à l'essentiel en présentant mon rapport sur le budget qui nous est soumis.

C'est un budget de rigueur comportant un accroissement de dépenses qui, en valeur nominale, est de 13,5 p. 100 environ, mais qui, en valeur réelle, est pour ainsi dire nul et compense à peine les hausses de prix, ce qui justifie la poursuite des opérations engagées sans permettre aucune mesure nouvelle de grande envergure.

C'est aussi un budget de transition, puisque l'année 1975 sera marquée par l'accès à l'indépendance des Comores, avec toutes les conséquences institutionnelles et budgétaires qui en découleront.

De plus, il permet difficilement de se faire une idée de l'ensemble des actions de l'Etat, car les crédits du budget des territoires d'outre-mer ne représentent qu'une petite partie du budget de ces territoires. Cette situation résulte de transferts de compétences et de transferts de charges budgétaires opérés du secrétariat d'Etat aux territoires d'outre-mer aux ministères techniques, transferts qui se sont poursuivis entre 1971 et 1974.

Cette politique n'est pas tout à fait sans inconvénient, car elle entraîne des difficultés de coordination entre les ministères techniques et le secrétariat d'Etat aux territoires d'outre-mer ;

ensuite des difficultés de présentation, car le document récapitulatif dressé chaque année est incomplet et ne donne pas de ventilation des dépenses par territoire ni d'indications suffisantes sur les actions entreprises ; enfin des difficultés de contrôle puisqu'il faut s'adresser à plusieurs ministères pour obtenir les informations d'ensemble.

Nonobstant ces observations de forme, il paraît difficile d'arrêter la politique de transfert et de prise en charge par les ministères techniques.

J'indiquerai les deux points sur lesquels ont plus spécialement porté les échanges de vue de la commission ; le premier est relatif à l'organisation administrative des territoires et le second à la situation politique.

En ce qui concerne l'organisation administrative des territoires, la commission a noté les efforts entrepris depuis plusieurs années pour lutter contre la sous-administration et elle s'est particulièrement penchée sur la situation des personnels dans les territoires et sur la mise en place des communes.

Les effectifs des personnels d'Etat croîtront modérément en 1975 et la commission s'est attachée à leurs rémunérations. Celles-ci suivent l'évolution des rémunérations de la fonction publique métropolitaine puisque les intéressés touchent un traitement correspondant à leur indice hiérarchique, une indemnité de résidence et le supplément familial.

Mais ces différents éléments sont affectés d'un coefficient de majoration propre à chaque territoire, qui va de 1,73 p. 100 pour les terres australes à 2,56 p. 100 pour le territoire des Afars et des Issas. La commission s'est demandé s'il était justifié que ce coefficient varie dans de telles proportions d'un territoire à l'autre.

Par ailleurs, les fonctionnaires métropolitains en poste reçoivent une indemnité d'éloignement non affectée d'un coefficient variable pour un séjour donné, qui est de treize mois pour Wallis et Futuna, de cinq mois pour les Comores. Certains commissaires ont noté que cette indemnité était une source de frictions avec les personnels territoriaux. En revanche, l'ensemble de la commission a estimé qu'elle était d'autant plus justifiée qu'elle tendrait ultérieurement à se réduire avec la durée des séjours.

En second lieu, la commission a étudié la mise en place des communes, en vertu de la loi du 3 janvier 1969 pour la Nouvelle-Calédonie et de celle du 24 décembre 1971 pour la Polynésie. Ces lois offrent un grand intérêt. Car, dans tous ces territoires, c'est au niveau des communes que peuvent être entreprises des actions importantes, telles que la construction de routes et de ponts, l'électrification, l'adduction d'eau, la réalisation d'équipements scolaires et sportifs.

En effet, dans la plupart des territoires, l'aspect moderne des villes masque mal le sous-développement des campagnes et le seul moyen de remédier à ce sous-développement est évidemment le développement des communes. Il avait été décidé de créer trente communes en Nouvelle-Calédonie et quarante-quatre en Polynésie. Le bilan de cette expérience paraît actuellement favorable puisque la mise en place des communes est achevée en Nouvelle-Calédonie, qu'elle le sera à la fin de 1974 en Polynésie et que les décrets constitutifs des domaines communaux sont intervenus dans une large mesure, bien qu'ils ne soient pas encore pris en totalité.

Le point important pour la mise en place de ces communes réside dans les finances communales. Les recettes ordinaires sont financées par les fonds intercommunaux de péréquation, eux-mêmes alimentés par une quote-part des impôts et des taxes perçus au profit du budget territorial. Quant aux recettes extraordinaires, elles proviennent, outre les versements des fonds de péréquation, de subventions du F. I. D. E. S. et de prêts des établissements publics de crédit, notamment la Caisse des dépôts et consignations.

Toutefois, il faut bien noter que les budgets de ces territoires risquent de se trouver en perpétuel déséquilibre, du fait des charges qu'ils supporteront. Sans doute faut-il trouver de nouveaux procédés de financement plus ou moins inspirés de ceux qui sont utilisés en métropole, en particulier du transfert à certains ministères techniques, notamment l'éducation, des dépenses d'équipement scolaire. L'expérience des communes se poursuit donc de façon satisfaisante, mais il importe de reconsidérer le mode de financement des budgets communaux.

Enfin, le service des communes accomplit une tâche de conseil et d'études qui donne d'excellents résultats ; mais il doit être suffisamment décentralisé dans les différentes îles et dans les différents territoires.

En dernier lieu, la commission s'est penchée sur les actions d'éducation, de santé et de tourisme. Je n'y insisterai pas puisqu'elles ont été excellemment traitées par le rapporteur de la commission des finances. J'arrive maintenant à la situation politique.

La commission des lois a longuement étudié la situation politique de certains territoires : les Comores, les Nouvelles-Hébrides, le territoire des Afars et des Issas.

En ce qui concerne l'archipel des Comores, je ne reviendrai pas, bien entendu, sur le projet de loi voté hier soir, qui organise une consultation de la population de cet archipel.

Il en a été abondamment discuté. La commission des lois a simplement insisté sur la nécessité, d'une part, que soit poursuivie une aide économique importante pour favoriser le décollage de l'archipel et, d'autre part, que le Parlement suive de très près la politique de régionalisation que le président Ahmed Abdallah a promis de mettre en œuvre aussitôt après le référendum.

Aux Nouvelles-Hébrides, qui sont soumises à un régime de condominium, des conversations ont eu lieu entre vous, monsieur le secrétaire d'Etat, et votre collègue, le sous-secrétaire d'Etat parlementaire au Foreign Office. Il est ressorti de ces conversations que les Nouvelles-Hébrides vont progresser sur la voie de la démocratie puisque le conseil consultatif qui assiste les deux hauts commissaires sera élu au suffrage universel à partir de 1975. La commission a également noté que le système judiciaire serait modifié et unifié. Elle attend des négociations ce miracle qui permettra l'ajustement des traditions juridiques britanniques et françaises, ce qui lui a paru quelque peu difficile. Enfin, un statut de double ressortissant sera donné aux habitants des Nouvelles-Hébrides, ce qui leur permettra d'avoir un passeport. La commission s'est félicitée de ces conversations et des mesures qui seront adoptées pour le condominium.

La situation du territoire des Afars et des Issas a paru infiniment plus préoccupante à la commission, particulièrement depuis le communiqué commun signé par le président Barre, président de la République de Somalie, et le président Senghor, communiqué qui semblait prendre position en faveur de l'indépendance totale des territoires africains, en particulier du territoire français de Djibouti, en adoptant, par le titre même « Territoire de Djibouti », dans le fond et dans la forme la thèse de la République de Somalie.

La commission estime que, dans cette région, la situation politique s'est considérablement dégradée depuis la révolution qui a abouti en Ethiopie au renversement de l'empereur Haïlé Sélassié. Cette révolution opérée par des militaires ne semble pas avoir changé la politique de l'Ethiopie, qui a toujours estimé que le territoire français des Afars et des Issas était pour elle un débouché nécessaire et qui réclame le droit à la rétrocession au cas où la France abandonnerait ce territoire. Mais cette interprétation est formellement contestée par la République de Somalie, qui demande l'indépendance du territoire des Afars et des Issas en vue du regroupement des peuples somaliens.

Il en résulte une tension qui s'exprime dans les enceintes internationales et surtout une très grande insécurité aux frontières du territoire, à un moment où la réouverture du canal de Suez va donner de nouveau à Djibouti un rôle économique et stratégique très important.

Dans son ensemble, la commission estime que le Gouvernement doit suivre la situation avec la plus grande vigilance et prendre dans ce territoire toutes les mesures que la situation impose.

Pour la Polynésie, enfin, la commission a noté qu'un projet de loi modifiant le statut de l'archipel serait présenté à une prochaine session.

A l'issue de cet examen des crédits budgétaires, trois observations semblent nécessaires.

D'abord, il s'agit d'un budget de rigueur, en raison d'une situation économique nationale et mondiale difficile, mais auquel doivent succéder des budgets de progrès qui permettront de réaliser des projets nouveaux et de développer les infrastructures communales et le tourisme.

Ensuite, une meilleure présentation des crédits destinés à ces territoires semble éminemment souhaitable à la commission ; mais celle-ci ne pense pas que la politique de transfert et de prise en charge au profit des ministères techniques puisse être véritablement éliminée puisque, en ce qui concerne particulièrement l'établissement des communes, il est souhaitable de la développer.

Enfin, la situation politique exige à la fois une grande vigilance et une volonté de prévision qui évitent au Gouvernement de se trouver dans une position délicate, notamment devant des faits accomplis.

Sous réserve de ces observations, la commission des lois émet un avis favorable à l'adoption des crédits budgétaires des territoires d'outre-mer pour 1975. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Renouard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les territoires d'outre-mer.

M. Isidore Renouard, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, c'est aujourd'hui la quinzième fois que je monte à cette tribune afin de rapporter devant vous, au nom de la commission de la production et des échanges, le budget des territoires d'outre-mer.

En seize ans, j'ai appris, sans avoir jamais eu l'occasion de les visiter jusqu'au début de cette année, à connaître ces territoires mais aussi à les aimer, et il me faudrait beaucoup plus de dix minutes pour en parler.

Vous êtes, je crois, monsieur le secrétaire d'Etat, le douzième ministre auquel je m'adresse et si, dans certains domaines, je me réjouis de l'œuvre accomplie par vos prédécesseurs, il me reste néanmoins de nombreuses suggestions à vous faire. Examinons d'abord vos crédits.

En cette année d'austérité, votre budget progresse de 13,5 p. 100 et s'élève à 438 millions de francs, soit 296 millions pour les dépenses ordinaires et 142 millions pour les dépenses en capital.

Les crédits que vous gérez ne représentent, il est vrai, qu'une partie de l'effort budgétaire consacré aux territoires d'outre-mer. Les ministères techniques consacreront pour leur part aux territoires d'outre-mer 870,5 millions de francs en 1975, contre 787,8 millions en 1974.

Cet effort, important, est encore insuffisant. La dégradation de la situation économique dans la plupart des territoires, consécutive à la hausse des prix des produits importés, en particulier des produits pétroliers, et la nécessité de satisfaire des besoins croissants, notamment dans les domaines de l'enseignement et de la santé, auraient nécessité une assistance accrue.

Je parlerai maintenant rapidement de chacun des territoires.

Voyons d'abord le territoire français des Afars et des Issas.

L'activité portuaire de Djibouti constitue la principale ressource du territoire. La fermeture du canal de Suez et la concurrence d'Assab n'ont donc pas contribué à améliorer sa situation économique. Le trafic des navires est en baisse. On peut toutefois espérer une reprise prochaine du trafic consécutive à la réouverture du canal de Suez.

En revanche, le mouvement commercial et les opérations de transit qu'il recouvre ont connu une nette reprise en 1973, après le fléchissement enregistré en 1972.

Les améliorations enregistrées dans les services rendus par le chemin de fer franco-éthiopien grâce à une modernisation de son parc de traction et à une direction intelligente ont permis de transporter dans de meilleures conditions qu'en 1972 les marchandises en provenance ou à destination de l'Ethiopie, qui représentent, comme par le passé, plus de 60 p. 100 du mouvement commercial du port de Djibouti.

La pauvreté du sol, les difficultés climatiques et la rareté de l'eau rendent difficile un développement agricole dans ce territoire, qui est très dépendant des puits d'eau.

Les efforts entrepris tendent à faire en sorte que la production satisfasse un tiers des besoins du territoire au lieu d'un quart actuellement. L'accent devrait être mis dans les prochaines années sur le développement des possibilités offertes par la pêche, tant pour les poissons que pour les mollusques. Je veux aussi insister tout particulièrement sur la nécessité, pour permettre à Djibouti de jouer pleinement le rôle qui devrait être le sien, de favoriser l'implantation de banques étrangères et, sur le plan des télécommunications, d'installer une liaison télex directe avec l'étranger. Actuellement, les négociants désireux de communiquer avec l'étranger sans passer par Paris, vont en Somalie, à Mogadiscio, ce qui est anormal.

Il est par ailleurs indispensable que le port de Djibouti se dote d'un atelier de réparations navales avec dock flottant, si la réalisation d'une cale de radoub se révèle techniquement impossible, pour éviter qu'une partie de ses activités ne soit détournée au profit d'Aden. Je sais d'ailleurs que des études sont en cours et je souhaite qu'elles soient positives.

Les terres australes et antarctiques, au climat rigoureux, servent de bases pour d'importantes recherches scientifiques. Seules les ressources de la mer peuvent être actuellement exploitées. Deux cent cinquante-huit tonnes de queues de langoustes ont été pêchées durant la saison 1973-1974.

Après des études de peuplements des langoustes côtières menées ces trois dernières années par le laboratoire des pêches d'outre-mer du Muséum national d'histoire naturelle, il a été prévu pour rétablir l'équilibre du stock de limiter pendant cinq ans à 150 tonnes de queues de langoustes le contingent global de pêche, à raison de 100 tonnes de langoustes côtières.

J'en viens maintenant à la Nouvelle-Calédonie dont l'activité économique, fondée sur l'exploitation du nickel, a subi en 1973 les répercussions des difficultés de vente de ce métal, par suite du maintien d'une vive concurrence sur le marché international. Heureusement, les perspectives pour 1974 sont meilleures, grâce à une augmentation de la production et à un relèvement des prix.

Plusieurs projets importants devraient, d'autre part, permettre une amélioration de la situation. Je veux parler du projet actuellement à l'étude entre les sociétés Cofremmi et Sommeni, des études relatives au projet Penamax et de l'association entre la société Le Nickel et la société nationale des pétroles d'Aquitaine.

L'activité touristique semble reprendre en Nouvelle-Calédonie, mais son importance est encore relativement faible dans l'économie du territoire. La capacité hôtelière n'a été utilisée qu'à moins de 50 p. 100. Mais les perspectives pour 1974 sont heureusement plus favorables.

L'agriculture et l'élevage ont souffert de la sécheresse de 1973 et malgré les efforts des services agricoles, les exportations de café et de coprah sont restées très faibles. En revanche, il existe peut-être un espoir du côté de la production du bois, qui a atteint 16 000 mètres cubes en 1973 contre 12 000 en 1972. Des entreprises japonaises semblent s'intéresser à l'exploitation du bois de niaouli pour en tirer de la pâte à papier. Par ailleurs, les plantations de pins des Caraïbes se développent dans l'ensemble des territoires du Pacifique et semblent devoir donner d'excellents résultats.

Les îles Wallis et Futuna ont une économie de subsistance. L'action menée dans ces îles depuis plusieurs années vise à mettre les habitants en mesure de satisfaire leurs besoins propres tout en respectant leur mode de vie traditionnel. Les ressources des habitants proviennent des dépenses de l'administration ainsi que des fonds envoyés par les Wallisiens émigrés en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides. J'insiste tout particulièrement sur la nécessité d'améliorer la qualification de la main-d'œuvre qui émigre, de créer une école professionnelle à Wallis et aussi, dans un autre domaine, de réaliser les investissements en adductions d'eau indispensables à Wallis.

En ce qui concerne les Nouvelles-Hébrides, condominium franco-britannique, l'année 1973 a été bonne pour la production de coprah, activité principale du territoire. Les conditions climatiques ont été favorables et les cours en forte hausse, ce qui a permis de tripler la valeur des exportations par rapport à 1972.

Les exportations de cacao ont également progressé. L'élevage a continué de se développer en quantité et en qualité et les exportations de viande congelée ou en boîte ont augmenté.

Plusieurs projets de construction d'hôtels sont à l'étude pour faire face à l'accueil des 35 000 touristes et 40 000 passagers de croisière prévus dans une dizaine d'années.

L'évolution économique de ce territoire paraît donc satisfaisante, grâce essentiellement aux efforts de la France. Il est donc indispensable de maintenir notre présence dans ce territoire.

Je tiens maintenant à appeler tout particulièrement votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur l'évolution économique de la Polynésie.

En effet, la perspective d'une réduction progressive de l'activité du Centre d'expérimentation du Pacifique oblige ce territoire à trouver d'autres ressources — les rapporteurs qui m'ont précédé l'ont, à juste titre, souligné. Or les secteurs traditionnels continuent à décliner. C'est ainsi que la production de coprah a diminué de près d'un quart en 1973. L'huilerie de Tahiti, dont la situation financière s'est rétablie et qui a acquis une troisième presse, sera sans doute contrainte de compléter son approvisionnement en important du coprah des Nouvelles-Hébrides, des îles Cook et des Samoa.

Cependant, le développement de la perliculture, et surtout de l'aquaculture, permettent quelque espoir ainsi que l'accroissement des moyens de production d'énergie. On peut envisager,

pour 1976, la mise en chantier d'une centrale nucléaire et le début d'exécution du projet de barrage de la Papenoo, mais c'est surtout sur l'accroissement de l'activité touristique que l'on peut compter pour assurer le développement de l'économie polynésienne. Des lignes aériennes nouvelles ont été ouvertes, notamment la ligne Vancouver—Papeete et la ligne Lima—Papeete—Tokyo.

En 1973, 78 000 touristes ont été accueillis et ont dépensé 3 200 millions de francs C.F.P. Le coefficient d'occupation des hôtels a été de 70 p. 100, ce qui est très satisfaisant.

Les investissements hôteliers se sont accrus pour répondre à la demande des touristes; 1 438 chambres étaient en service à la fin de 1973. Il existe par ailleurs plusieurs projets de création d'hôtels pour un total de plus de 600 chambres.

Votre commission de la production et des échanges soucieuse du développement économique de la Polynésie, a adopté une observation — dont je vous ai déjà entretenu, monsieur le secrétaire d'Etat — tendant à ce que l'article 9 de la loi n° 71-1025 du 24 décembre 1971 sur l'exonération des bénéfices industriels et commerciaux investis sur place soit étendu à la Polynésie.

Nous souhaitons que le Gouvernement prenne une décision dans ce sens.

Quant à Saint-Pierre-et-Miquelon, l'économie de ces petites îles n'a longtemps reposé que sur la pêche à la morue. D'autres activités relativement nouvelles, comme le transit des bovins à destination du Canada. Le tourisme, l'avitaillement des navires ont continué à se développer, ce qui a permis une sensible diminution du déficit de la balance commerciale. La société de pêche et de congélation a cessé ses activités depuis le 31 août et la société Interpêche l'a remplacée. On peut espérer, étant donné l'aide qui lui a été accordée, que ses résultats seront meilleurs.

J'en arrive maintenant aux Comores. On a déjà longuement parlé de ce territoire dans cette enceinte; je serai donc bref et vous renvoie à mon rapport écrit pour plus de détails.

Depuis 1971, près de 80 millions de francs ont été consacrés aux Comores sur la section générale du F.I.D.E.S.

Mais, malgré l'effort consenti, il n'est encore que trop facile de brosser un tableau pessimiste de la situation économique de l'archipel. La population comorienne, trop nombreuse, est mal nourrie.

Son taux de scolarisation est très bas — à peine 23 p. 100. L'agriculture constitue la seule source de richesses. Les productions agricoles se partagent à peu près à égalité entre les produits vivriers — bananes, manioc, légumineuses, riz, fruits — et les produits d'exportation: vanille, essences de fleurs, girofle, coprah. Ces exportations représentent 99 p. 100 des sorties du territoire et ne couvrent que pour moitié les importations de biens de consommation. Les produits alimentaires, au premier rang desquels figure le riz — dont le prix a beaucoup augmenté — représentent à eux seuls 37 p. 100 du total des importations.

On peut dire que beaucoup, sinon tout, reste à faire pour la population comorienne, qui ne possède pas de moyens de développement propres et qui a besoin d'une aide accrue, pour être dignement indépendante, si elle le décide.

En conclusion, votre commission de la production et des échanges a émis un avis favorable à l'adoption des crédits des territoires d'outre-mer.

Pour ma part, j'appelle de nouveau votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur l'impérieuse nécessité d'accroître notre aide à ces territoires. Ils ont en effet besoin de la France et nous devons maintenir notre présence dans ces différentes parties du monde. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, les républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer. Mesdames, messieurs, je remercie d'abord les rapporteurs MM. Magaud, Renouard et de Rocca-Serra, qui avec une très grande compétence viennent de vous exposer les problèmes essentiels qui se posent aux territoires d'outre-mer, ainsi que les caractéristiques principales du budget qu'il vous est proposé de leur accorder en 1975. Cela me permettrait, si vous le voulez bien, de ne pas y revenir pour l'instant en détail et de mettre surtout l'accent sur quelques problèmes qui me paraissent dominer les perspectives de ces territoires et le rôle que doivent assumer à leur égard mon département ministériel et son budget.

Ces territoires d'outre-mer, vous le savez, sont constitués — si l'on y ajoute le condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides qui, par définition, ne fait pas partie de la République — de huit entités géographiques distinctes dont la plus proche se trouve à quatre mille kilomètres de la métropole. Tous ces territoires sont des îles, sauf le territoire français des Afars et des Issas encore celui-ci se trouve-t-il, lui aussi, isolé d'une autre manière. Ils sont, en outre, de relativement faible dimensions du point de vue de la superficie et de la population. Dans tous ces territoires une assemblée locale dispose de pouvoirs importants, à un degré variable mais toujours supérieur à ceux des conseils généraux des départements métropolitains ou d'outre-mer, sauf aux Nouvelles-Hébrides où cependant la situation sera prochainement modifiée.

Il résulte naturellement de ces caractères généraux un certain nombre de problèmes communs qui définissent les axes prioritaires de l'action des pouvoirs publics et notamment de celle de mon secrétariat d'Etat. Trois de ces aspects me semblent fondamentaux.

D'abord le problème des communications qui résulte en grande partie de l'insularité et de l'éloignement de ces territoires et qui est naturellement une question capitale sur les plans politique, économique et même psychologique. Sont en cause, en effet, les possibilités d'ouverture sur le monde extérieur et plus précisément les liens physiques avec la métropole de chacun de ces citoyens français, dans sa vie quotidienne. J'ai donc décidé de suivre personnellement ce problème de très près car j'y vois en même temps un moyen d'action privilégié et un symbole de l'appartenance des territoires à l'ensemble national.

Une deuxième caractéristique commune aux territoires d'outre-mer, personne ne s'en étonnera dans la conjoncture que nous connaissons, est la hausse des prix — M. de Rocca-Serra l'a souligné tout à l'heure. C'est un phénomène, il est vrai, mondial, et résultant pour une grande part d'événements et de tendances qui échappent à notre contrôle.

Il faut quand même savoir que l'insuffisance de leurs productions, leur relative petitesse, leur isolement, y rendent nécessairement les territoires d'outre-mer plus sensibles que d'autres parties de la République.

Il faut savoir aussi que, à cause de la place importante qu'occupent certains produits importés dans la consommation, à cause aussi d'une disparité des revenus plus grande qu'en métropole, les effets de l'inflation mondiale sont dans les territoires, toujours plus que proportionnels à cette inflation, et quelquefois insupportables à certaines catégories de la population.

C'est pourquoi, en même temps que le développement, dans la mesure du possible, il est capital de s'efforcer de mettre en œuvre une politique concertée de limitation des marges des commerçants. Il demeure nécessaire que soit prévue dans certains cas, comme cela a été fait récemment, une aide ponctuelle limitant l'effet des hausses de prix.

Avec celui des communications et celui de l'inflation, le troisième problème que je crois essentiel et commun aux différents territoires est celui de leur jeunesse, qui représente plus de la moitié de la population.

D'abord, parce que c'est d'elle que dépendra, demain, l'avenir des territoires et la place qu'occupera la France dans cet avenir. Ensuite parce que nous avons à l'égard de cette jeunesse des obligations particulières, du fait de son éloignement, du fait aussi qu'elle ne bénéficie pas toujours des équipements, des aides, de l'environnement culturel dont bénéficie la jeunesse en métropole. Dans les domaines de l'enseignement et de la formation, et particulièrement de l'enseignement préscolaire, de la santé — notamment de la médecine préventive — de la culture, des sports, des loisirs, il faut que l'Etat apporte aux territoires, dont c'est en général, en vertu des statuts, la compétence, son aide financière et technique, et je m'attacherai à ce que cette aide, qui est déjà par certains aspects importante, soit sensiblement développée.

Mais ces traits communs aux territoires ne doivent pas faire oublier une spécificité qui est en réalité leur première caractéristique. Vos rapporteurs ne s'y sont d'ailleurs pas trompés et M. Renouard vient de faire un exposé territoire par territoire, ce qui est la bonne méthode si l'on veut approfondir les problèmes propres à chacun.

Le climat, l'étendue, les richesses naturelles, le peuplement, l'histoire sont naturellement différents.

S'il y a identité, au niveau de certaines préoccupations majeures — que je viens de rappeler — qui doivent orienter la politique, il serait, je crois, faux et dangereux de considérer qu'une action précise, parce que justifiée ici, est toujours transposable ailleurs.

Je dirai d'ailleurs que c'est là ce qui fait l'une des difficultés et l'un des intérêts particuliers du département dont j'ai la charge. C'est ce qui doit aussi déterminer son rôle à l'égard des territoires.

Ce rôle ne doit pas être et ne peut pas être un simple rôle de gestion, ni même de tutelle au sens classique du terme. D'une part, parce que, je l'ai dit, nous avons reconnu à ces territoires une très large faculté d'administrer leurs propres affaires, sur laquelle il n'est pas question de revenir. D'autre part, par ce que la distance, la spécificité que je soulignais, rendraient illusoire, voir néfaste, la prétention de gérer la vie quotidienne de ces collectivités avec les faibles moyens — et, à condition de rester raisonnables, il n'est pas mauvais qu'ils demeurent faibles — de la rue Oudinot.

C'est, je crois, une tâche plus restreinte quantitativement, mais plus importante, qui finalement incombe au secrétariat d'Etat. En premier lieu, c'est celle d'être pour les territoires, autant que possible un initiateur, souvent un intercesseur, toujours un conseiller. Ce n'est qu'à cette condition, en effet, qu'il peut y avoir ce supplément de valeur ajoutée qui est la finalité des rapports entre une administration centrale et des collectivités locales aussi décentralisées.

Cela ne signifie pas — bien au contraire — que ce rôle soit celui d'un simple correspondant, d'une « boîte aux lettres », d'une succursale parisienne des territoires. Il y a des problèmes, des situations, qui engagent directement l'Etat et qui doivent être tranchés par lui, parce qu'au-delà des intérêts propres des territoires — si compréhensibles ou légitimes soient-ils — il y a celui de la République et de la nation tout entière dont ils font partie. C'est à la solution de ces problèmes que doit en second lieu s'attacher le secrétariat d'Etat, parce qu'il est alors un point naturel de convergences et un lieu privilégié d'arbitrage.

La modestie relative — qui a été soulignée par les trois rapporteurs — du projet de budget des territoires d'outre-mer pour 1975 (438 millions de francs) doit être ainsi appréciée en tenant compte d'un rôle qui est d'impulsion et de coordination plutôt que d'intervention directe. Elle doit aussi tenir compte du fait que ce budget est complété, d'une part par les ressources propres de chacun des territoires, soit environ 900 millions de francs, d'autre part par les crédits que leur consacrent les autres départements ministériels, soit près de 450 millions de francs pour les seules dépenses civiles.

Le budget du secrétariat d'Etat est donc un budget d'appoint et, à certains égards, il est souhaitable qu'il devienne de plus en plus au fil des années, puisque sa majeure partie est finalement destinée à subventionner les budgets des territoires — et sert ainsi d'étalon de leurs difficultés financières — et aux investissements du F. I. D. E. S. qui, sous réserve du rôle d'incitation ponctuelle que doit garder ce fonds, pourraient être pris en charge, soit par les budgets locaux, soit par ceux des ministères techniquement compétents ; et je rejoins, à cet égard, les conclusions présentées par M. Magaud tout à l'heure.

Je signale d'ailleurs, à ce sujet, que les ministères techniques s'efforcent en permanence d'apporter leur appoint. Avant-hier, j'ai pu télégraphier au gouverneur de la Polynésie que quatre millions de francs seraient mis à la disposition du budget de son territoire, soit neuf millions pour l'aide apportée à l'enseignement privé, et cinq millions au titre du Centre d'expérimentation du Pacifique.

Cela dit, je me garderai de pousser le raisonnement jusqu'à l'absurde et de nier que le projet de budget des territoires d'outre-mer pour 1975 se ressent de mesures d'austérité que les circonstances imposent à tous. Son augmentation par rapport à 1974 sera de 13,50 p. 100, pourcentage voisin de celui de la progression de l'ensemble des dépenses publiques.

Les moyens de fonctionnement de l'Etat proprement dits s'élèvent, dans le projet qui vous est soumis, à 117 millions de francs, dont 22 millions de francs consacrés à l'administration centrale et 95 millions de francs au personnel d'autorité et aux services d'Etat dans les territoires d'outre-mer.

L'augmentation par rapport à 1974 serait ainsi respectivement de 0 et de 3 p. 100. Compte tenu de l'indispensable rajustement des traitements des fonctionnaires, ces prévisions ne comportent pas de mesures nouvelles, mais ce budget permettra de privilégier relativement l'aide directe aux budgets locaux et les dépenses d'équipement.

Un crédit de 179 millions de francs, soit 60 p. 100 environ des dépenses ordinaires, sera affecté aux subventions versées aux budgets des territoires. L'augmentation sera de 24 millions de francs soit 16 p. 100, par rapport à cette année, dont la moitié est destinée à la prise en charge des fonctionnaires métro-

politains affectés dans les services territoriaux et des fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française, et l'autre moitié à une augmentation de l'aide accordée aux territoires pour leur permettre de faire face à des besoins accrus, notamment dans les domaines sanitaire, scolaire et culturel.

Les dépenses d'équipement, enfin, s'élèveront de 132 millions de francs en autorisations de programme et à 142 millions de francs en crédit de paiement, soit respectivement 13,5 p. 100 et 12 p. 100 de plus qu'en 1974.

Outre le financement des équipements administratifs de l'Etat, ces crédits sont destinés à poursuivre les actions traditionnelles du F.I.D.E.S. en faveur de l'équipement sportif et culturel, des œuvres privées, des investissements des communes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie, et de ceux des autres territoires.

Parmi les plus importants des équipements prévus, je citerai l'achèvement du nouvel hôpital de Wallis et les études pour celui de Nouméa; j'indiquerai aussi que la poursuite des programmes routiers de Saint-Pierre-et-Miquelon et des Comores sera assurée, que des opérations foncières aux Nouvelles-Hébrides seront menées à bien et que des infrastructures sociales importantes seront réalisées dans le territoire français des Afars et des Issas et en Polynésie.

Je préciserai enfin que pour avoir une vue plus complète des investissements prévus en 1975 dans les territoires, il convient d'ajouter aux chiffres que j'ai cités une dotation spéciale complémentaire de 50 millions de francs qu'il vous sera demandé d'affecter, à l'occasion du vote du projet de loi de finances rectificative de fin d'année, d'une part à la construction de la route entre le territoire français des Afars et des Issas et l'Ethiopie, d'autre part à une deuxième tranche du programme routier des Comores.

Voilà donc, brièvement exposée, la politique pour laquelle je vous demande votre concours. Tel est le budget que je vous demande d'adopter. La finalité de l'une et de l'autre sont le développement économique et social de collectivités, certes, modestes par leur taille et modestes aussi parce qu'elles apparaissent dispersées et lointaines, mais qui se sentent et qui sont aussi « la France du bout du monde », et sans laquelle la France n'aurait pas tout à fait le visage qui est le sien. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Nomination, éventuellement par scrutin dans les salles voisines de la salle des séances, d'un vice-président de l'Assemblée nationale.

Questions au Gouvernement.

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975, n° 1180; (rapport n° 1230 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Territoires d'outre-mer (suite) :

(Annexe n° 35. — M. de Rocca Serra, rapporteur spécial; avis n° 1234, tome V, de M. Magaud, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République; avis n° 1235, tome XXIII, de M. Renouard, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Anciens combattants :

(Annexe n° 4. — M. Ginoux, rapporteur spécial; avis n° 1231, tome III, de M. Valenet, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Industrie et recherche :

Industrie :

(Annexe n° 20. — M. Schloesing, rapporteur spécial; avis n° 1235, tome V, de M. Julien Schwartz, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Recherche scientifique :

(Annexe n° 21. — M. Mesmin, rapporteur spécial; avis n° 1231, tome X (Recherche scientifique), de M. Buron, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales; avis n° 1235, tome VI (Recherche), de M. Barthe, au nom de la commission de la production et des échanges.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

JACQUES RAYMOND TEMIN.

